

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

14 janvier 2026





SOMMAIRE

Avant-propos.....	5
Le cadre juridique du ROB.....	6
Le contexte.....	7
Le contexte économique international et national	
Le contexte local	
La loi de finances 2026	
Les résultats de clôture	
La préparation budgétaire	
Les orientations budgétaires.....	16
Les recettes réelles de fonctionnement.....	21
Les recettes de fonctionnement	
Les recettes liées à l'activité des services	
Les autres recettes	
La fiscalité	
La politique tarifaire	
Les dépenses réelles de fonctionnement.....	27
Les dépenses de fonctionnement	
Les charges du personnel	
Les autres charges de gestion courante	
La gestion de la dette	
Les épargnes.....	40
Investissement.....	41
Les recettes d'investissement	
Les dépenses d'investissement	
Les cessions	
La programmation pluriannuelle des investissements	
Annexe.....	47



Avant-propos

Comme l'an passé, le présent rapport d'orientations budgétaires s'inscrit dans le cadre des politiques publiques déclinées selon les axes proposés :

- **Grandir et s'épanouir,**
- **Vivre ensemble solidaires,**
- **Accéder à ses droits et à la citoyenneté,**
- **S'approprier et préserver son territoire,**
- **Évoluer dans un cadre de vie de qualité,**
- **Bénéficier d'une gestion communale performante.**

Après l'ouverture des équipements de la restauration collective et de L'Archipel ces derniers mois, le schéma des équipements sportifs et de loisirs poursuit son développement. Au-delà de l'entretien récurrent des équipements dans lequel la commune investit, des études de faisabilité seront poursuivies pour le skate-park et pour le futur complexe sportif.

Afin de faire vivre La Hague et la vitalité du territoire, l'accompagnement des associations sera toujours mis en œuvre tant dans la partie dispositif d'appui aux associations, que des prestations indirectes.

Enfin, en matière d'attractivité de notre territoire, l'optimisation opérationnelle du parc de logements communaux avec un plan de rénovation et de mise aux normes énergétiques sera bien d'actualité, de même l'appel à projets avec des bailleurs sociaux pourra permettre d'offrir à la population des capacités de logements.

Après les candidatures aux labels Géoparc mondial de l'UNESCO et Grand Site de France, les enjeux de préservation du territoire et d'adaptation aux changements climatiques et sociétaux sont intégrés dans les différents projets, à travers le budget vert

notamment, pour bien vivre sur notre territoire. A noter, le lancement des chantiers des sentiers d'interprétation et des aires de stationnement pour véhicules aménagés.

Bien entendu, le contexte pour ce début d'année 2026 est particulier à plusieurs égards étant donné les incertitudes nationales pesant de facto sur le bloc communal, mais aussi par le vote avancé du budget en raison du renouvellement général des mandats. Ce rapport d'orientations budgétaires tiendra enfin globalement compte des recommandations de la chambre régionale des comptes.

Dans ce contexte précité, il apparaît nécessaire de prioriser et d'optimiser un budget à minima, tout en conjuguant les moyens pour faire face aux besoins présents et futurs des habitants de La Hague. La commune s'engage véritablement au service de tous les Haguais, dans un contexte national toujours difficile, où les dépenses s'accroissent en même temps que les recettes s'amenuisent.

Pour autant, la commune a fait le choix d'élaborer un budget sérieux et équilibré, fondé sur des perspectives d'aujourd'hui et de demain.

Les résultats de clôture n'étant pas connus à ce stade, la préoccupation première est bien de présenter un budget sincère en équilibre de fonctionnement tant pour les opérations réelles et d'ordre. L'équilibre d'investissement se fera par la reprise des recettes propres d'investissement, des opérations d'ordre et par la pose d'un emprunt. Ce dernier aura vocation à disparaître dès l'adoption du budget supplémentaire, après renouvellement général des mandats et reprise des résultats antérieurs cumulés.

Le cadre juridique du ROB

La Loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget.

Le Débat d'Orientations Budgétaires n'a toutefois aucun caractère décisionnel. Il a pour objet de permettre à l'assemblée délibérante de s'exprimer sur les orientations, les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- D'échanger sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- Il donne également aux élus la possibilité de « s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité ».

Ce débat a lieu en séance du Conseil Municipal le 20 janvier 2026, le budget primitif 2026 sera, quant à lui, présenté lors de la séance du 3 février 2026.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu par ailleurs compléter ce dispositif, avec notamment l'obligation d'une présentation des engagements pluriannuels, de la structure et de la gestion de la dette, l'obligation de prendre acte du débat par une délibération spécifique et de mise en ligne du rapport définitif du Débat d'Orientations Budgétaires sur le site internet de la collectivité.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le contexte

Le contexte économique international et national¹

Monde : La croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

Pour les deux prochaines années, la croissance mondiale serait en léger ralentissement, à 2,9% en 2025 et 2,8% en 2026, après 3% en 2024 selon les prévisions d'analystes. Cela resterait une performance alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine. Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8% en 2025 et 2026, après 2,8% en 2024, un rythme qui reste élevé. En

zone euro, la croissance est attendue à 1,3% cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2%), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4% en 2025 et 1,2% en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5% (5% en 2025 et 4,8% en 2026), malgré les droits de douanes US.

Zone euro : une croissance en ordre dispersé

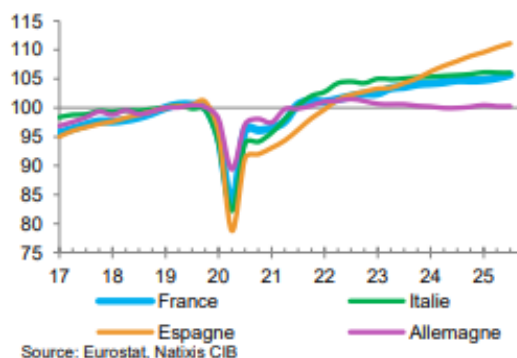
Scénario de croissance : La croissance en zone euro s'établirait à 1,3% en 2025 puis 1,2% en 2026 après 0,8% en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1^{er} semestre 2025. La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9% en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9%), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3%) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3%) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro. A noter que la Banque de France prédit une croissance qui se raffermirait pour la France à 1% en 2026 et 2027, et à 1,1% en 2028, soutenue par le redressement de la consommation des ménages et de l'investissement privé.

Prévisions

	Croissance du PIB (%)			Inflation (%)		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Zone Euro	0,8	1,3	1,2	2,4	2,1	1,7
Allemagne	-0,5	0,3	1,3	2,5	2,2	2,3
France	1,1	0,9	1,0	2,3	1,0	1,3
Italie	0,5	0,5	1,0	1,1	1,7	1,3
Espagne	3,5	2,9	2,1	2,9	2,6	1,7

Source: Natixis CIB

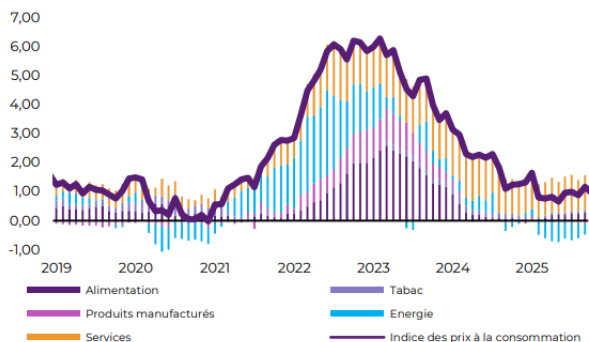
Croissance du PIB (T1-2019 = 100)



¹ Source : DOB PLF 2026 Caisse d'Epargne

Inflation

Inflation (IPC) et composantes



Source : Insee, Natixis CIB

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1%, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7%, sous les effets cumulés de l'appréciation de

l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz. L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2%, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14%.

Selon les projections économiques de la banque de France en date du 19/12/2025, l'inflation française serait sur une prévision inférieure à 2%, après 2,3% en 2024. L'inflation totale en moyenne annuelle atteindrait un point bas en 2025 à 0,9% liée également au recul du secteur énergétique. Elle remonterait ensuite pour atteindre 1,3% en 2027 et 1,8% en 2028. L'inflation hors énergie et alimentation, principalement liée à l'inflation dans les services, resterait à peu stable sur l'horizon de projection (autour de 1,6 -1,7%).

Le contexte local

Le service public s'adapte et la priorisation des actions reste la clef de la réussite, dans un contexte de fin d'année 2025, où l'inflation constatée fin novembre atteint 0,8%. La lettre de cadrage du mois de juillet tablait sur des bases de travail de 1,3%.

Pour rappel, certaines démarches sont en cours ou effectives, il en va des services à la proximité comme le portail familles, L'Archipel (le pôle d'animation de la vie locale, enfance et famille), la restauration municipale ou les projets d'actions concernant l'accès aux droits pour ne citer qu'eux. 2026 sera une année de plein exercice.

Essentiel pour assurer une pérennité, la maîtrise de nos finances est primordiale, alors que la commune nouvelle n'est toujours pas à l'abri des contingences, elle subit toujours les impacts liés à sa strate et à son potentiel fiscal. Cela a bien été souligné dans les observations municipales auprès de la chambre régionale des comptes.

La dotation globale de fonctionnement versée par l'état s'élèverait en 2026 à moins de 400 000 € contre 1 119 K€ en 2019. Elle est dite « garantie » depuis le PLF 2024 mais n'évolue plus et reste sujette aux validations financières nationales. On peut de nouveau s'interroger sur certaines ponctions passées, citons Le FNGIR qui pèse toujours autant pour plus de 4 M€ alors que la Hague n'a plus de fiscalité économique, ou le versement de dotations en péréquation de solidarité attaché à certaines communes historiques. Il n'y a pas eu de remise en cause du juge financier sur ce point.

Par ailleurs, il convient par ailleurs de rappeler que notre collectivité ne peut plus bénéficier du reversement SDEM de l'an passé. Notre préoccupation à ce stade est de valider les conclusions communes avec la trésorerie de Cherbourg (SGC) pour retranscrire les écritures entre EDF et les collectivités. A noter que Le SDEM a négocié pour notre compte un meilleur prix d'énergie à partir de 2026 d'où des propositions ajustées.

Le pacte financier avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin a eu pour effet l'abondement et l'élargissement des fonds de concours aux investissements, ce qui redonne des perspectives de financement aux opérations éligibles.

La mise en place de la TEOM par le Cotentin a permis un reversement au prorata de l'impôt versé, qui est toujours majoritairement abondé par le budget communal, par l'attribution de compensation qui devrait se stabiliser à terme à 1,3 M€ pour la commune. Il s'agit du reversement progressif du produit de cette fiscalité spécifique sous huit années, après lissage du taux de TEOM, fixé au bout du bout à 11,70 %. Le magistrat financier en a pris acte.

Politiquement et socialement, la municipalité n'entend pas augmenter les taux existants de fiscalité pour les administrés. Afin d'éclairer la projection financière, sans attendre les états fiscaux 1259 transmis généralement dans le courant du mois d'avril 2026, la commune de La Hague, dans le cadre de la préparation budgétaire, a sollicité les services de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) et d'Orano pour appréhender les tendances 2026 en matière de variation de bases. L'objectif est d'avoir cette communication fluide afin d'éviter les baisses brutales de recettes vécues douloureusement par le territoire en 2024. Si la projection est amenée à évoluer, elle n'aura pas d'impact majeur pour 2026. La base de revalorisation pour 2026 vient d'être confirmée à 0,8% par la trésorerie de Cherbourg (SGC).

La taxe d'aménagement, au titre de son taux municipal, dite « abri de jardin » ne sera pas non plus réinterrogée.

La lettre de cadrage pour 2026 a de nouveau mis l'accent sur des efforts d'économie : fixés à 5% sur le fonctionnement 011, et complétés par des leviers activables à la discrétion politique. Ce travail s'est échelonné en concertation élus/services jusque à la fin du mois de décembre 2025.

L'année 2026 sera sans doute celle de choix et d'arbitrages pour l'avenir, d'autant plus que notre territoire va être l'objet de bouleversements sociaux, industriels et économiques, en raison des perspectives de développement en lien avec les programmes « pérennité résilience » et « Aval du futur ». Les défis s'annoncent nombreux en termes de mobilités, logements, mutations économiques, d'urbanisme et de préservation de notre qualité de vie. La chambre régionale des comptes n'a pas manqué d'appeler toute notre attention sur ce point. Il en sera également question après le

renouvellement général des mandats au moment de la reprise des résultats antérieurs.

Ainsi faut-il :

- Arbitrer et prioriser la Programmation Pluriannuelle des Investissements au regard des actions engagées et amorcer une programmation en prenant en compte les moyens de réalisation et réorienter des choix passés, il s'agit en effet de s'appuyer davantage sur les priorités du mandat actuel et à venir. Cela se fera sur l'année 2026 en fonction des priorités politiques. A ce stade, la mise en place des AP/CP ne pourra voir le jour qu'en 2027 sur des programmes longs, substantiels et validés à cet effet, pour une majorité issue des élections locales.
- Traduire opérationnellement la stratégie foncière sur les logements communaux, par un plan d'actions de réhabilitation et rénovation, les ventes de biens immobiliers s'avèrent nécessaires au regard des couts induits et des usages. Tout comme il conviendra de consolider le partenariat avec les bailleurs sociaux dans le cadre de l'appel à projet.
- Optimiser la Gestion Prévisionnelle des Effectifs des Emplois et des Compétences avec une adaptation de l'organisation des services au regard d'un objectif d'évaluation des effectifs pour envisager une rationalisation des charges de personnels, tout en garantissant une qualité de vie au travail. L'objectif est ambitieux, mais à travers les priorités de l'équipe municipale, l'administration en mouvement depuis 2020 démontre ses forces de proposition en gardant à l'esprit le service public de qualité.
- Optimiser les recettes de fonctionnement par un meilleur suivi de gestion, solliciter les subventions de droit commun ou pas,

s'inscrire dans des projets vertueux et particuliers, mobiliser les fonds de concours, adapter les travaux en régie....

- Inscrire La Hague dans la durée, comme singularité dans toutes les instances comme l'agence d'urbanisme, avec participation financière, ou le comité stratégique de développement territorial sous l'égide du Préfet. Ce fut le cas le 12 janvier 2026 en présence du Ministre délégué à l'industrie.
- Asseoir et consolider les outils informatiques nécessaires au service public pour sortir des fonctionnements d'antan : la gestion des temps, la gestion financière, l'intranet, la GED, le portail et la gestion de la vie institutionnelle sont des priorités d'optimisation. Le système EKSAE devrait nous accompagner dans la PPI.
- Accompagner la résolution de l'assainissement non collectif comme suite aux délibérations municipales de 2025 : communication, rétrocession, planification et fluidité budgétaires.
- Permettre la sécurisation de nos processus.

L'objectif louable est de disposer de services avec des effectifs adaptés, qui s'articulent autour des besoins du territoire, tout en garantissant la qualité de vie au travail avec un service public de proximité. Ce qui renvoie toujours à réinterroger, soit le périmètre soit le niveau de service public.

Même si la situation globale décrite par la chambre régionale de comptes semble favorable sur des exercices cumulés, l'effet ciseau (recettes réelles de fonctionnement/dépenses réelles de fonctionnement) est aujourd'hui réel pour notre budget 2026, l'équilibre prévisionnel reste un essentiel.

La loi de finances 2026

Des incertitudes continues depuis la loi de finances 2025 et toujours réelles pour 2026

Pour 2025, la loi spéciale est venue donner un cadre fort tardif pour les collectivités avec son lot d'éléments touchant directement le bloc communal comme le DILICO. Cette fin d'année, hélas, sème de nouveau le trouble à la lecture des débats parlementaires. Ainsi, après l'avoir largement remanié, le Sénat a approuvé le 17 décembre 2025, en première lecture, sa version du projet de loi de finances (PLF) pour 2026, une mouture plus favorable pour les collectivités que le texte initial. Mais, qui leur impose toujours de participer à l'effort de redressement des comptes publics du pays.

Le sort définitif du texte a cependant déterminé le vendredi 19 décembre 2025 lors d'une commission mixte paritaire (CMP), durant laquelle sept députés et sept sénateurs n'ont pu trouver de compromis. Le Premier Ministre a annoncé le 22 décembre 2025 le recours à une loi spéciale, comme en 2025. Les incertitudes ne seront levées que dans les premières semaines de l'année 2026 avec un nouveau débat budgétaire à venir.

Les tendances générales issues du Sénat étaient les suivantes :

- L'adoption d'une mesure visant à créer un régime d'assurance pour les collectivités en cas de dommages résultant d'émeutes et un fonds de mutualisation pour les indemniser ;
- En parallèle, dans la fonction publique, la pérennisation du dispositif de rupture conventionnelle et allongé la durée maximale de deux à trois semaines du « congé pathologique prénatal pour les femmes enceintes » ;
- La réduction de la ponction qui était imposée aux collectivités dans le cadre du nouveau dispositif d'épargne forcée. Notons l'abaissement du montant du Dilico de 2 milliards d'euros à 890 millions d'euros et l'exonération des communes. Pour information, il était d'environ de 400 000 € pour la Hague en 2025. A ce titre, en droit constant, la commune prévoit bien une recette Dilico

correspondant au remboursement voté en 2025 : + 119 000 €,

- S'agissant des dotations d'investissements, la Chambre haute a aussi proposé de rejeter la très critiquée fusion de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation politique de la ville (DPV) dans un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT). Les sénateurs sont, enfin, revenus sur la réduction des allocations compensatrices relevant des locaux industriels, dans ce contexte la Hague aurait été touchée par un manque de produits de l'ordre de 5 000 000 € en 2026, et sur le resserrement du FCTVA. Ils ont proposé, par ailleurs une « prime régaliennne » de 500 euros destinée aux Maires.

Au final, la loi spéciale a été promulguée le 26 décembre 2025 et publiée au Journal Officiel du 27 décembre 2025. Elle contient des dispositions indispensables au fonctionnement régulier de l'Etat et des collectivités territoriales jusqu'à l'adoption d'une loi de finances pour 2026.

La loi contient trois types d'autorisations :

- Une autorisation à percevoir les impôts existants, afin de garantir le financement de l'Etat. Les prélèvements sur les recettes mentionnées à l'article 6 de la LOLF seront également reconduits, y compris le prélèvement sur les recettes au profit de l'Union Européenne (PSR-UE) ;
- La reconduction des prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales, dans les mêmes modalités que celles prévues par la loi spéciale de 2024 ;
- L'autorisation des opérations d'emprunts, de gestion de la dette et de trésorerie de l'Etat, afin d'assurer la sécurité des opérations de financement de l'Etat à compter du 1^{er} janvier 2026.

En parallèle de la loi spéciale, le gouvernement a procédé le 29 décembre 2025, par décret, aux ouvertures de crédits se rapportant aux services votés. Seules les dépenses jugées indispensables pour poursuivre l'exécution des services publics pourront être engagées et exécutées, dans des conditions approuvées l'année dernière par le Parlement.

Les crédits mobilisés dans le cadre des services votés ne pourront pas excéder le montant des crédits ouverts par la loi de finances pour 2025.

A noter également, la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 « portant création d'un statut de l'élu local » paru au Journal Officiel du 23 décembre 2025 (cf. Etat des indemnités des élus).

Les résultats de clôture

Le résultat de clôture correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Le résultat globalisé reprend le résultat de clôture auquel il est ajouté le résultat de l'année précédente. Le résultat global de clôture reprend le résultat globalisé auquel il est ajouté les restes à réaliser.

Voici pour mémoire, l'évolution des résultats cumulés :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat de fonctionnement	1 775 469,89 €	408 646,28 €	1 429 759,16 €	1 048 906,55 €	134 662,27 €	1 892 842,16 €	4 994 605,07 €
Résultat d'investissement	- 3 871 947,41 €	7 349 859,97 €	- 2 137 447,18 €	4 189 578,20 €	- 3 586 869,64 €	- 867 707,08 €	- 1 819 913,54 €
Résultat de l'exercice	- 2 096 477,52 €	7 758 506,25 €	- 707 688,02 €	5 238 484,75 €	- 3 452 207,37 €	1 025 135,08 €	3 174 691,53 €
Résultat cumulé en fonctionnement	36 186 693,30 €	34 330 879,90 €	35 760 639,06 €	28 309 545,61 €	28 444 207,88 €	28 367 044,32 €	33 361 649,39 €
(pour mémoire affectation 1068)	2 575 155,81 €	- €	8 500 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Résultat cumulé en investissement	2 692 519,69 €	10 042 379,66 €	7 904 932,48 €	12 094 510,68 €	8 507 641,04 €	7 639 933,96 €	5 820 020,42 €
Résultats des exercices cumulés	38 879 212,99 €	44 373 259,56 €	43 665 571,54 €	40 404 056,29 €	36 951 848,92 €	36 006 978,28 €	39 181 669,81 €
Restes à réaliser en fonctionnement	- 1 604 047,31 €	- 1 237 184,11 €	- 563 023,65 €	- 449 772,29 €	- 170 951,19 €	- €	- €
Restes à réaliser en investissement	- 5 267 675,50 €	- 4 271 570,22 €	- 4 612 754,60 €	- 3 836 842,32 €	- 928 005,79 €	- 9 609 939,68 €	- 6 326 835,99 €
Total restes à réaliser	- 6 871 722,81 €	- 5 508 754,33 €	- 5 175 778,25 €	- 4 286 614,61 €	- 1 098 956,98 €	- 9 609 939,68 €	- 6 326 835,99 €
Résultat cumulé de fonctionnement	34 582 645,99 €	33 093 695,79 €	35 197 615,41 €	27 859 773,32 €	28 273 256,69 €	28 367 044,32 €	33 361 649,39 €
Résultat cumulé d'investissement	- 2 575 155,81 €	5 770 809,44 €	3 292 177,88 €	8 257 668,36 €	7 579 635,25 €	- 1 970 005,72 €	- 506 815,57 €
RESULTATS après intégration des RAR	32 007 490,18 €	38 864 505,23 €	38 489 793,29 €	36 117 441,68 €	35 852 891,94 €	26 397 038,60 €	32 854 833,82 €

A ce stade du processus comptable, les résultats 2025 du budget principal ne peuvent pas être établis. Ils reposeront sur l'équilibre du budget primitif, qui se présentait comme suit :

FONCTIONNEMENT				Résultat fonctionnement 2025	Résultat 2024	Résultat cumulé viré à la section d'investissement
Total dépenses	37 949 530,00 €	Total recettes	37 775 780,00 €	- 173 750,00 €	32 909 996,28 €	32 736 246,28 €

INVESTISSEMENT				Résultat investissement 2025	Résultat 2024	Résultat cumulé	Virement de la section de fonctionnement	Reports
Total dépenses	37 033 868,28 €	Total recettes	4 803 398,67 €	- 32 230 469,61 €	5 821 059,32 €	- 26 409 410,29 €	32 736 246,28 €	- 6 326 835,99 €

Complétés par les décisions modificatives ayant conduit à l'équilibre suivant :

FONCTIONNEMENT				Résultat fonctionnement 2025	Résultat 2024	Résultat cumulé viré à la section d'investissement
Total dépenses	38 810 817,00 €	Total recettes	37 837 567,00 €	- 973 250,00 €	32 909 996,28 €	31 936 746,28 €

INVESTISSEMENT				Résultat investissement 2025	Résultat 2024	Résultat cumulé	Virement de la section de fonctionnement	Reports
Total dépenses	36 729 561,28 €	Total recettes	4 499 091,67 €	- 32 230 469,61 €	5 821 059,32 €	- 26 409 410,29 €	31 936 746,28 €	- 6 326 835,99 €

La préparation budgétaire

La démarche de préparation budgétaire 2026, s'est inscrite, de nouveau, dans un contexte financier incertain, elle a nécessité la prise en compte pour l'équipe municipale de l'ensemble de projets engagés dans le cadre des axes du mandat, en portant une attention toute particulière à la détermination de priorités et d'arbitrages.

En outre, cette préparation a également été particulière en raison du contrôle de la chambre régionale des comptes qui s'est déroulé du mois de mai au mois de novembre 2025.

Mais il y a aussi cette singularité institutionnelle en raison du renouvellement général des mandats et de la nécessité d'anticiper les échéances de préparation qui vient percuter le calendrier habituel. La note de cadrage a été ainsi notifiée à la fin du mois de juillet pour dégager les grandes tendances pour fin septembre 2025.

Engagé depuis cinq ans, le dialogue budgétaire reste une force de propositions pour permettre à chaque délégation d'envisager des leviers d'économie et de rationalisation, mais aussi des pistes pour agir au regard des priorités politiques fixées par l'équipe municipale pour accompagner cette fin de mandat. Il va cependant devoir évoluer.

A mi-année, l'occasion donnée est d'évaluer l'aboutissement de projets, d'analyser les actions mises en œuvre au regard des six axes du projet de mandat :

- **Grandir et s'épanouir**
- **Vivre ensemble solidaires**
- **Accéder à ses droits et à la citoyenneté**
- **S'approprier et préserver son territoire**
- **Évoluer dans un cadre de vie de qualité**
- **Bénéficier d'une gestion communale performante**

L'objectif après le ROB est de pouvoir disposer d'un budget rapidement qui sera présenté à l'assemblée délibérante le 3 février 2026.

La lettre de cadrage 2026 (en annexe de ce document) repose ainsi sur les piliers suivants :

- Une analyse macro de l'exécution du budget 2025 en cours d'année et des projections 2026 au regard du contexte local et national.
- La prise en compte des dépenses réelles de fonctionnement impératives pour mesurer les efforts à mettre en œuvre pour ainsi dégager une capacité d'autofinancement de 1 400 000 € (effort contribution sollicitée par l'État + SDEM en moins).
- Il faut aller chercher ce montant précité : ainsi le BP 2026 en fonctionnement = Budget 2025 -1 400 000 €.
- La mesure attendue dans la gestion et la projection des recettes : recherche de subventions, suivi dynamique, affectation rigoureuse, adaptation et évaluation nécessaires...
- L'instauration d'enveloppes d'investissements récurrents, responsables et durables qui vont optimiser notre construction et la rendre plus lisible.
- L'instauration d'un « budget vert » ou il est demandé aux services de flécher très concrètement ses actions vers le plan communal de développement durable/vers l'environnement en général : touchant à la fois le fonctionnement et l'investissement. L'objectif est d'optimiser le budget vert 2025.

A noter, qu'il n'y a pas eu de comité de dialogue budgétaire formel, remplacé dans ses attributs par le bureau municipal élargi qui s'est réuni à plusieurs reprises pour faire le point de situation.

Le nouveau logiciel des finances « EKSAE » sera tout juste en production. Ainsi la vision analytique des budgets de fonctionnements pour permettre d'engager à terme une démarche de contrôle de gestion permettant ainsi aux directions et services d'identifier des leviers d'économie, tout en précisant à chaque fois les impacts en terme d'actions, ne sera mise en œuvre qu'à partir du budget 2027. A terme, les outils de suivi, tableaux de bord et le suivi de l'exécution budgétaire devront être la boussole des directions et des services.

Comme l'an passé, il convient par ailleurs de rappeler que nous devons encore nous adapter aux nouvelles modalités du Trésor Public avec la mise en place du réseau de proximité.

Il est essentiel à ce stade de rappeler la responsabilité des gestionnaires publics et sa

réforme de janvier 2023 pour tout engagement de dépenses non justifiées ou non suivies.

Bien entendu, la préparation budgétaire se veut encore cette année concertée, partagée même si elle sera différente sur la forme. Elle reste surtout en cohérence avec le contexte financier précité.

Les orientations budgétaires

Comme rappelé ci-dessus, une mention a été apportée pour la construction d'un budget vert pour 2026.

Les collectivités territoriales, leurs établissements et groupements possèdent environ 20% du parc immobilier public et supportent près de 60% de l'investissement public civil (construction, transports publics, développement de nouvelles technologies...). Les compétences qu'elles exercent (urbanisme, développement économique, traitement des déchets, eau, assainissement, transport, etc.) en font des acteurs centraux de la transition écologique.

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au

compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application de l'obligation instituée par l'article 191 de la loi de finances pour 2024.

Comme l'an passé, la collectivité a fait le choix de « verdir » son budget dès le stade prévisionnel sans attendre le compte administratif.

Budget vert – investissement

	Rappel budget vert 2025	BP 2026	Budget vert 2026	%
Pôle technique	1 692 455,00 €	4 152 725,11 €	1 580 650,84 €	38,06%
Parc matériel et véhicules	235 415 €	611 656 €	238 546 €	39,00%
Consommations énergétiques	- €	- €	- €	0,00%
Maintenance bâtiment	282 000 €	460 325 €	226 356 €	49,17%
Patrimoine et aménagement du territoire	850 000 €	2 732 000 €	940 000 €	34,41%
Régie voirie	187 800 €	121 838 €	60 000 €	49,25%
Approvisionnement technique	69 540 €	147 457 €	36 300 €	24,62%
Espaces verts	12 000 €	38 500 €	38 500 €	100,00%
Développement durable	55 700 €	40 949 €	40 949 €	100,00%
Pôle administration générale	15 608,00 €	849 663,00 €	66 143,00 €	7,78%
Administration générale	- €	- €	0 €	0,00%
Citoyenneté	- €	86 063 €	1 143 €	1,33%
Domanialités et urbanisme	- €	6 600 €	0 €	0,00%
DSI	5 000 €	610 000 €	0 €	0,00%
E Administration	- €	- €	0 €	0,00%
Logements	- €	12 000 €	0 €	0,00%
Restauration collective	10 608 €	135 000 €	65 000 €	48,15%
Direction générale	- €	- €	- €	0,00%
Communication	- €	- €	- €	0,00%
Direction générale	- €	- €	- €	0,00%
Expertises	- €	- €	- €	0,00%
OGS	- €	- €	- €	0,00%
Pôle éducatif et social	54 500,00 €	346 931,00 €	35 000,00 €	10,09%
Vie Associative	15 000 €	29 000 €	- €	0,00%
Crèche	- €	1 731 €	- €	0,00%
Culture	- €	97 900 €	- €	0,00%
Education	- €	34 500 €	5 000 €	14,49%
Le tourp	- €	12 300 €	- €	0,00%
Relais petite enfance	- €	- €	- €	0,00%
Solidarités	- €	13 250 €	- €	0,00%
Sport	39 500 €	158 250 €	30 000 €	18,96%
Pôle support	- €	283 652,00 €	- €	0,00%
RH	0	- €	- €	0,00%
Finances	0	283 652 €	- €	0,00%
Juridique et Commande publique	0	- €	- €	0,00%
TOTAL	1 762 563,00 €	5 632 971,11 €	1 681 793,84 €	29,86%

Budget vert – fonctionnement

En section de fonctionnement, l'ambition commune est de présenter un budget cohérent, comme les années antérieures, constaté par la chambre régionale des comptes.

Par ailleurs, l'équilibre budgétaire doit permettre de juguler des augmentations prévisibles ou pas.

	Rappel budget vert 2025	BP 2026	Budget vert 2026	%
Pôle technique	805 162,07 €	4 082 754,00 €	762 838,74 €	18,68%
Parc matériel et véhicules	8 600,00 €	770 000,00 €	8 085,00 €	1,05%
Consommations énergétiques	- €	1 304 500,00 €	- €	0,00%
Maintenance bâtiment	203 623,07 €	725 872,00 €	239 537,76 €	33,00%
Patrimoine et aménagement du territoire	198 000,00 €	221 739,00 €	176 739,00 €	79,71%
Régie voirie	35 509,70 €	214 400,00 €	36 448,00 €	17,00%
Approvisionnement technique	141 354,30 €	647 161,00 €	116 488,98 €	18,00%
Espaces verts	204 345,00 €	185 662,00 €	178 120,00 €	95,94%
Développement durable	13 730,00 €	13 420,00 €	7 420,00 €	55,29%
Pôle administration générale	315 776,00 €	2 114 676,00 €	306 686,00 €	14,50%
Administration générale	- €	22 015,00 €	- €	0,00%
Citoyenneté	- €	148 648,00 €	- €	0,00%
Communes déléguées	- €	110 563,00 €	- €	0,00%
Domanialités et urbanisme	- €	470 500,00 €	- €	0,00%
DSI	75 000,00 €	533 763,00 €	77 500,00 €	14,52%
E Administration	40 776,00 €	104 352,00 €	29 186,00 €	27,97%
Logements	- €	20 818,00 €	- €	0,00%
Restauration collective	200 000,00 €	704 017,00 €	200 000,00 €	28,41%
Direction générale	41 400,00 €	274 314,00 €	228 573,00 €	83,33%
Communication	- €	141 014,00 €	21 000,00 €	14,89%
Direction générale	- €	14 050,00 €	- €	0,00%
Expertises	- €	4 820,00 €	- €	0,00%
OGS	41 400,00 €	114 430,00 €	100 000,00 €	87,39%
Pôle éducatif et social	40 136,00 €	4 007 423,00 €	107 573,00 €	2,68%
PESL	- €	6 650,00 €	- €	0,00%
Vie Associative	3 200,00 €	75 676,00 €	- €	0,00%
Crèche	- €	18 234,00 €	- €	0,00%
Culture	- €	372 290,00 €	- €	0,00%
Education	- €	2 432 311,00 €	9 000,00 €	0,37%
Le tourp	- €	71 600,00 €	- €	0,00%
Relais petite enfance	- €	13 012,00 €	- €	0,00%
Solidarités	- €	141 093,00 €	- €	0,00%
Sport	36 936,00 €	876 557,00 €	98 573,00 €	11,25%
Pôle support	- €	25 556 217,00 €	- €	0,00%
RH	- €	18 756 579,00 €	- €	0,00%
Finances	- €	6 719 738,00 €	- €	0,00%
Juridique et Commande publique	- €	79 900,00 €	- €	0,00%
TOTAL	1 202 474,07 €	36 035 384,00 €	1 405 670,74 €	3,90%

Concernant les dépenses

Premier poste de dépenses, la masse salariale représente en prévision 2026, 17,9 Md'€. Cette évolution impose de déterminer des choix dans la GPEEC, et sur plusieurs pans comme un moindre recours aux saisonniers. L'insertion, l'apprentissage et la fidélisation restent des axes à privilégier surtout en matière d'attractivité. Le principe de non remplacement systématique doit donc être aujourd'hui réaffirmé à tous.

Un autre paramètre est à prendre en compte avec l'augmentation du taux de cotisation vieillesse prise par le gouvernement par décret en date du 30 janvier 2025. Le texte s'applique comme l'an passé

avec une hausse au 1er janvier de cotisations vieillesse des employeurs territoriaux et hospitaliers, ce taux va être relevé, pour atteindre 43,65% en 2028. C'est une dépense d'environ 90 000€/an pendant encore 3 ans à périmètre RH constant.

Dans le même temps, les orientations en matière de QVT ou d'égalité femme-homme se poursuivront.

A noter aussi la réflexion sur le complément indemnitaire. Ces points, ainsi que ceux relevant des recommandations de la chambre régionale des comptes touchant les cadeaux retraite, seront inscrits au dialogue social 2026.

Les charges courantes 2026 perçues au regard des dépenses prévisionnelles réajustées en 2025

Compte tenu des enjeux déjà développés, les économies budgétaires à réaliser seront un objectif collectif et commun.

L'indicateur de référence de base à atteindre se fixe donc à -5%, hors dépenses incompressibles avec possibilité de présenter à la marge (+ou- 2 %) avec, comme objectifs, de prévoir au regard des dépenses de 2025 et mesurer les impacts sur les actions ou le service public à mettre en œuvre.

Il est de nouveau proposé une sanctuarisation de la dépense, si et seulement si, ces dépenses viennent alimenter les travaux en régie, ce qui se traduit par des justifications en amont, prévisionnelles et organisées. Évidemment, ceux-ci doivent s'équilibrer avec la part des demandes d'intervention (DI), une liste prévisionnelle sera validée par les élus.

Tout ce qui ne rentre pas dans les travaux en régie restera soumis à l'indicateur de 5% de baisse dans la mesure du possible

La mutualisation des actions est toujours de mise : utilisation de nos moyens, usages de nos bâtiments... Et remise ou redéploiement d'actions. C'est le sens des messages d'utilisation raisonnée des salles municipales permettant d'alléger la pose de chapiteaux tentes et structures.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de place à l'action nouvelle/ou redéployée, mais une attention particulière sera portée sur le financement qui devra être assuré sans crédit supplémentaire, toute chose étant égale par ailleurs.

Les subventions - 70 % des dépenses du chapitre 65

Concernant les associations jeunesse, Le passage à l'année civile a conduit à un réajustement des crédits depuis l'an dernier.

Cependant et surtout, l'accent et la visibilité de notre action reposent sur la bonne mise en œuvre du récent dispositif d'appui aux associations (D3A). Celui-ci prend la forme d'un système de subvention directe commun à l'ensemble des associations, tout en prenant en compte les spécificités des thématiques associatives. Il incarne enfin le fruit d'un travail collaboratif initié de longue date entre la

collectivité et les acteurs concernés qui trouvent dans cette approche de cohérence globale, des modalités de répartition des aides communales plus équitables qu'à l'époque où se côtoyaient différentes modalités selon les communes historiques.

S'ajoute à cela un gain de transparence dans l'attribution des aides communales, dans un contexte d'augmentation permanent du nombre de demandes. La stabilisation des enveloppes reste un gage de maîtrise budgétaire.

Concernant les recettes

La poursuite des évolutions et de nos fonctionnements sont indispensables pour dégager des moyens à affecter au développement du service public. L'évaluation des recettes se veut fine et ajustée au regard de l'inflation.

D'une manière générale et pour l'ensemble de ses tarifs, La collectivité va en outre s'appuyer sur une répercussion tarifaire à hauteur d'une augmentation moyenne de 1,3%, précisée dans le cadrage budgétaire. La délibération cadre, soumise en février 2026, tiendra compte de cette hausse globale. Celle-ci s'adaptera au rythme des politiques publiques, certaines à partir de la rentrée scolaire ou à compter du 1er janvier.

S'agissant de la fiscalité, le levier d'action ressource de la collectivité ne repose plus réellement que sur la taxe foncière bâtie. Cependant, celle-ci peut également servir à la mise en place et à la

redistribution d'orientations politiques fortes. Ce fléchage fiscal entend accompagner les aides au petit commerce. Le conseil en a délibéré en 2024 pour une première application en 2025.

Bien entendu, les recettes des travaux en régie sont primordiales : un cap maintenu à 400 K€ est nécessaire pour valoriser nos compétences, tout en équilibrant le budget.

Sur l'investissement, il est toujours judicieux de privilégier la planification pluriannuelle, pour affiner la programmation. Les AP/CP souhaités par la chambre ne seront mis en œuvre que sur le budget 2027.

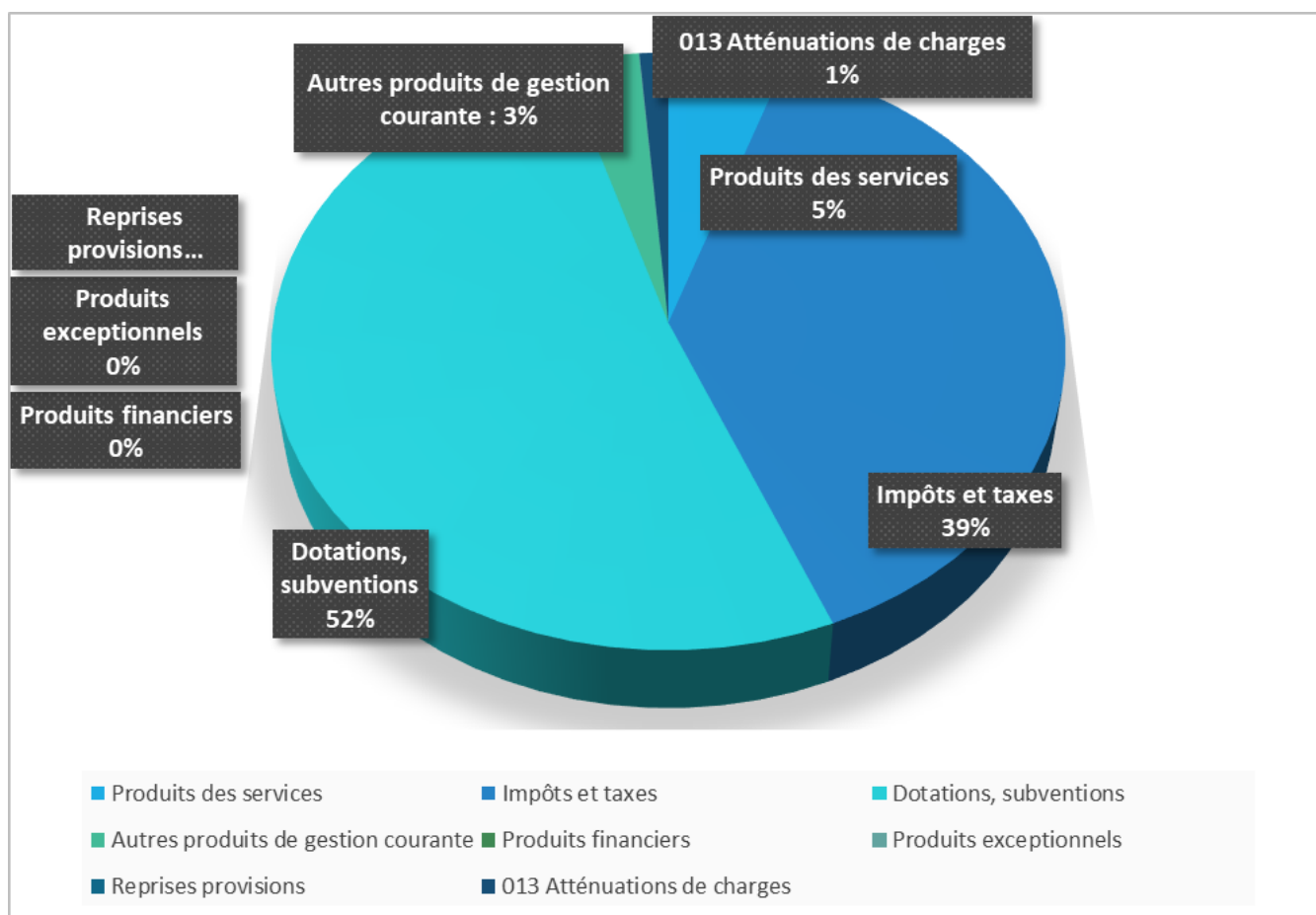
Ces investissements devront être consacrés, en priorité, à répondre à la baisse du coût de fonctionnement communal.

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Total budget 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/Total budget 2025
Produits des services	1 699 038 €	1 334 895 €	1 538 223 €	1 763 318 €	2 070 521 €	2 333 839 €	1 863 000 €	1 924 019 €	1 985 644 €	3,20%
Impôts et taxes	29 502 462 €	29 838 114 €	12 424 323 €	12 521 437 €	12 550 137 €	14 026 820 €	14 255 723 €	14 233 682 €	14 775 706 €	3,81%
Dotations, subventions	2 204 317 €	2 267 550 €	19 138 117 €	19 366 009 €	20 468 960 €	19 420 887 €	19 741 828 €	19 699 124 €	19 693 734 €	-0,03%
Autres produits de gestion courante	1 185 143 €	1 225 848 €	1 115 958 €	1 224 306 €	2 511 248 €	3 637 485 €	1 343 400 €	1 386 810 €	1 304 158 €	-5,96%
Produits financiers	403 553 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%
Produits exceptionnels	10 760 428 €	152 675 €	254 535 €	720 744 €	1 103 034 €	73 415 €	3 500 €	25 603 €	13 826 €	-46,00%
Reprises provisions	500 000 €	44 050 €	41 800 €	9 123 €	19 009 €	- €	- €	- €	- €	0,00%
013 Atténuations de charges	534 459 €	532 262 €	476 025 €	258 605 €	634 019 €	428 388 €	359 773 €	359 773 €	490 000 €	36,20%
TOTAL Recettes réelles	46 789 400 €	35 395 395 €	34 988 981 €	35 863 542 €	39 356 927 €	39 920 835 €	37 567 224 €	37 629 011 €	38 263 068 €	1,69%
Opérations d'ordre	1 779 669 €	55 322 €	421 608 €	365 257 €	629 304 €	184 015 €	208 556 €	208 556 €	208 556 €	0,00%
TOTAL Recettes de fonctionnement	48 569 069 €	35 450 717 €	35 410 589 €	36 228 798 €	39 986 230 €	40 104 850 €	37 775 780 €	37 837 567 €	38 471 624 €	1,68%
Dont										
Travaux en régie	- €	16 823 €	79 681 €	357 154 €	284 989 €	121 504 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	

Structure des recettes réelles de fonctionnement (BP 2026)



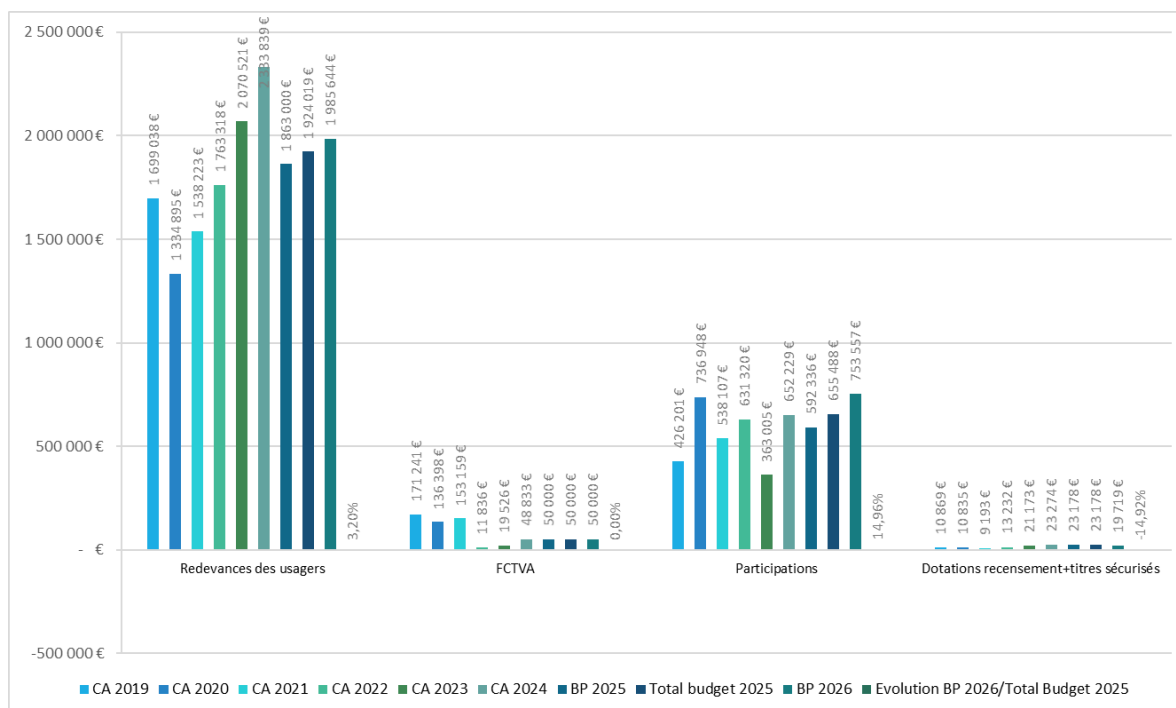
Répartition des recettes réelles

	Structure des recettes réelles de fonctionnement - BP 2025	Structure des recettes réelles de fonctionnement - BP 2026
Produits des services	1 863 000 €	1 985 644 €
Impôts et taxes	14 255 723 €	14 775 706 €
Dotations, subventions	19 741 828 €	19 693 734 €
Autres produits de gestion courante	1 343 400 €	1 304 158 €
Produits financiers	- €	- €
Produits exceptionnels	3 500 €	13 826 €
Reprises provisions	- €	- €
013 Atténuations de charges	359 773 €	490 000 €

Les recettes liées à l'activité des services

RECETTES LIEES A L'ACTIVITE DES SERVICES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Total budget 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/Total Budget 2025
Redevances des usagers	1 699 038 €	1 334 895 €	1 538 223 €	1 763 318 €	2 070 521 €	2 333 839 €	1 863 000 €	1 924 019 €	1 985 644 €	3,20%
FCTVA	171 241 €	136 398 €	153 159 €	11 836 €	19 526 €	48 833 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	0,00%
Participations	426 201 €	736 948 €	538 107 €	631 320 €	363 005 €	652 229 €	592 336 €	655 488 €	753 557 €	14,96%
Dotations recensement+titres sécurisés	10 869 €	10 835 €	9 193 €	13 232 €	21 173 €	23 274 €	23 178 €	23 178 €	19 719 €	-14,92%
TOTAL	2 478 590 €	2 355 475 €	2 391 841 €	2 431 542 €	2 508 925 €	3 058 176 €	2 528 514 €	2 652 685 €	2 808 920 €	5,89%

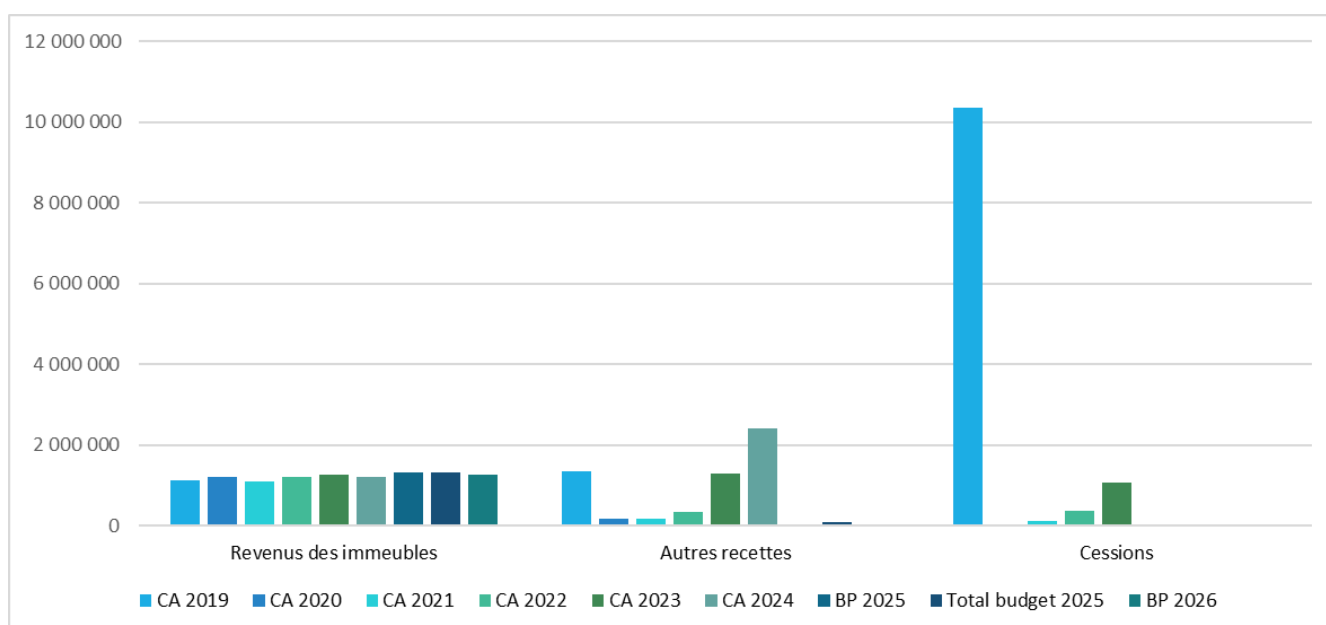
Evolution



Les autres recettes

AUTRES RECETTES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Total budget 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/Total Budget 2025
Revenus des immeubles	1 145 097	1 220 074	1 103 898	1 219 387	1 278 101	1 223 950	1 320 250	1 322 250	1 267 158	-4,17%
Autres recettes	1 352 380 €	170 314 €	184 411 €	354 613 €	1 287 427 €	2 413 536 €	26 650 €	90 163 €	50 826 €	-43,63%
Cessions	10 351 647 €	32 185 €	123 985 €	380 172 €	1 067 761 €	53 510 €	- €	- €	- €	0,00%
TOTAL	12 849 124 €	1 422 573 €	1 412 293 €	1 954 173 €	3 633 290 €	3 690 995 €	1 346 900 €	1 412 413 €	1 317 984 €	-6,69%

Evolution



La fiscalité

A ce stade de l'élaboration du budget, la loi de finances n'est pas votée. Aussi, les évaluations pour 2026, concernant la fiscalité, sont établies sur la base des recettes perçues en 2025, amendée de quelques éléments connus.

Ils concernent l'évolution des bases existantes confirmée à hauteur de 0,8% correspondant à l'indice des prix à la consommation de novembre 2025. La recette supplémentaire attendue par la commune est portée à 97 049 €.

Il convient également de prévoir le remboursement du DILICO, sur la base de 90% des sommes prélevées et reversées à hauteur d'un tiers par année, de 2026 à 2028, soit 119 k€.

Les droits de mutation ont quant à eux été réévalués de 30 k€.

Pour finir, l'attribution de compensation versée par l'Agglomération du Cotentin est ajustée de 172 900 €, soit un total de 10 644 777 €.

	2020	2021	2022	2023	2024 simulation Mr LESERRE/ perte bases	2024 -1259 après correction bases 10/4	2024	2025 Prévision à partir bases 2024	2025 Simulation DGFiP = BP 2025	2,44% TFNB 1,61% TFB	Estimation Base +1%	Estimation Base +0,8%
Taxe d'habitation												
base commune	9 872 936 €	1 636 927 €	1 713 488 €	1 753 726 €	1 725 243 €	1 725 000 €	2 023 231 €	2 023 231 €	1 961 000 €	1 806 627 €	1 824 680 €	1 821 067 €
taux commune	9,80%	9,80%	9,80%	9,80%	9,80%	9,80%	10,19%	10,19%	10,19%	10,19%	10,19%	10,19%
produit calculé	967 548 €	160 419 €	167 922 €	171 865 €	169 074 €	169 050 €	206 170 €	206 167 €	199 826 €	184 095 €	185 935 €	185 567 €
produit définitif	967 546 €	160 417 €	167 922 €	171 865 €	169 074 €	169 050 €	206 170 €	206 167 €	199 826 €	184 094 €	185 935 €	185 567 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties												
base commune	805 221 €	806 941 €	834 371 €	893 266 €	927 900 €	927 900 €	927 938 €	927 938 €	942 900 €	832 254 €	840 583 €	838 918 €
taux commune	12,04%	12,04%	12,04%	12,04%	12,04%	12,04%	12,52%	12,52%	12,52%	12,52%	12,52%	12,52%
produit calculé	96 949 €	97 156 €	100 458 €	107 549 €	111 719 €	111 719 €	116 179 €	116 178 €	118 051 €	104 198 €	105 241 €	105 033 €
produit définitif	96 949 €	97 157 €	100 458 €	107 549 €	111 718 €	111 718 €	116 179 €	116 178 €	118 051 €	104 199 €	105 241 €	105 033 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties												
base commune	92 754 664 €	50 186 316 €	51 968 033 €	55 829 847 €	52 031 000 €	52 766 000 €	52 783 330 €	52 783 330 €	54 073 000 €	54 069 392 €	54 608 846 €	54 500 709 €
taux commune	19,28%	40,70%	40,70%	40,70%	40,70%	40,70%	42,33%	42,33%	42,33%	42,33%	42,33%	42,33%
produit calculé	17 883 099 €	20 425 831 €	21 150 991 €	22 722 748 €	21 176 617 €	21 475 762 €	22 343 184 €	22 343 184 €	22 889 101 €	22 887 574 €	23 115 925 €	23 070 150 €
lissage	954 €	3 460 €	2 836 €	2 199 €	-	-	1 490 €	-	-	520 €	-	-
produit net	17 884 053 €	20 422 371 €	21 148 155 €	22 720 549 €	21 176 617 €	21 475 762 €	22 341 692 €	22 343 184 €	22 889 101 €	22 887 054 €	23 115 925 €	23 070 150 €
RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX EST VOTE	18 948 548 €	20 679 945 €	21 416 535 €	22 999 962 €	21 457 409 €	21 756 539 €	22 664 041 €	22 665 529 €	23 206 978 €	23 175 347 €	23 407 100 €	23 360 749 €
dont effet correcteur	-	-	19 616 608 €	21 081 868 €	19 447 678 €	19 747 945 €	19 750 869 €	19 751 589 €	20 229 882 €	20 228 894 €	20 339 336 €	20 317 248 €
et impôts directs - 73111	-	-	1 799 927 €	1 918 094 €	2 009 731 €	2 008 586 €	2 913 174 €	2 913 942 €	2 977 096 €	2 946 453 €	3 067 764 €	3 043 502 €
rôle supplémentaire - 73118	-	-	-	-	-	7 357 €	-	-	-	-	326 €	-
y compris taxe foncière sur les propriétés bâties	-	-	1 531 547 €	1 638 681 €	1 728 939 €	1 727 817 €	2 598 180 €	2 591 597 €	2 659 219 €	2 658 160 €	2 776 588 €	2 752 902 €

	2020	2021	2022	2023	2024 simulation Mr LESERRE/ perte bases	2024 -1259 après correction bases 10/4	2024	2025 Prévision	2025 Simulation DGFiP	2025	2026	2026
Base locaux industriels			44 074 329 €	47 384 306 €	43 177 384 €	43 912 373 €	43 912 882 €	43 912 882 €	44 964 754 €	44 964 754 €	44 964 754 €	44 964 754 €
Allocation compensatrices - 74833	-	-	17 938 252 €	19 285 413 €	17 573 195 €	17 872 336 €	17 872 543 €	17 872 543 €	18 300 655 €	18 300 655 €	18 300 655 €	18 300 655 €
complément allocations compensatrices - exo foncier bâti 74833	-	-	3 682 €	3 488 €	-	-	3 787 €	3 787 €	3 787 €	3 797 €	3 797 €	3 797 €
complément allocations compensatrices - exo foncier non bâti 74833	-	-	28 746 €	28 603 €	32 061 €	32 061 €	28 274 €	28 274 €	28 274 €	28 119 €	28 119 €	28 119 €
coefficient correcteur	-	-	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Effet du coefficient	-	-	- 19 616 608 €	- 21 081 868 €	- 19 447 678 €	- 19 747 945 €	- 19 750 869 €	- 19 751 589 €	- 20 229 882 €	- 20 228 894 €	- 20 339 336 €	- 20 317 248 €
Taxe sur les pylones - 73132	167 640 €	171 468 €	175 923 €	184 536 €	201 144 €	202 606 €	202 620 €	202 620 €	213 156 €	213 213 €	213 213 €	213 213 €
DCRTP - 748312	341 429 €	341 429 €	341 429 €	341 429 €	341 429 €	330 316 €	330 316 €	330 316 €	330 316 €	121 264 €	121 264 €	121 264 €
DILICO - 739218	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 396 309 €	- 396 309 €	- 396 309 €
Reversement DILICO - 73218	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	119 000 €
GIR - 739221	- 4 809 634 €	- 4 809 634 €	- 4 809 634 €	- 4 809 634 €	- 4 809 634 €	- 4 809 634 €	- 4 809 634 €	- 4 809 634 €	- 4 809 634 €	- 4 809 634 €	- 4 809 634 €	- 4 809 634 €
RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES	- 4 468 205 €	- 4 468 205 €	- 6 146 561 €	- 6 264 660 €	- 6 342 688 €	- 6 354 927 €	- 6 126 750 €	- 6 127 470 €	- 6 163 328 €	- 6 767 789 €	- 6 878 231 €	- 6 737 143 €
SYNTHESE RESSOURCES FISCALES	14 480 343 €	16 211 740 €	15 269 974 €	16 735 302 €	15 114 721 €	15 401 603 €	16 537 291 €	16 538 059 €	17 043 650 €	16 407 884 €	16 528 869 €	16 623 933 €

	2020	2021	2022	2023	2024 simulation Mr LESERRE/ perte bases	2024 -1259 après correction bases 10/4	2024	2025 Prévision	2025 Simulation DGFiP	2025	2026	2026
Attribution de compensation - 73211	9 839 689 €	9 871 311 €	9 745 510 €	9 819 236 €	9 819 236 €	9 819 236 €	10 330 845 €	10 491 957 €	10 491 957 €	10 471 877 €	10 644 777 €	10 644 777 €
Dotation de solidarité communautaire - 73212	388 785 €	268 573 €	264 382 €	253 335 €	253 335 €	253 335 €	238 514 €	238 514 €	238 514 €	390 214 €	390 214 €	390 214 €
Dotation forfaitaire - 74111	921 206 €	710 349 €	396 801 €	406 319 €	406 319 €	406 319 €	346 237 €	346 237 €	346 237 €	92 723 €	92 723 €	92 723 €
Dotation garantie - 74882	-	-	-	-	-	-	67 045 €	67 045 €	67 045 €	323 900 €	323 900 €	323 900 €
FPIC - 739221	- 227 493 €	- 229 546 €	- 253 266 €	- 225 331 €	- 225 331 €	- 225 331 €	- 252 317 €	- 252 317 €	- 252 317 €	- 207 598 €	- 207 598 €	- 207 598 €
SYNTHESE DOTATIONS/COMPENSATIONS	10 922 187 €	10 620 687 €	10 153 427 €	10 253 559 €	10 253 559 €	10 253 559 €	10 730 324 €	10 891 436 €	10 891 436 €	11 071 116 €	11 244 016 €	11 244 016 €

	2020	2021	2022	2023	2024 simulation Mr LESERRE/ perte bases	2024 -1259 après correction bases 10/4	2024	2025 Prévision	2025 Simulation DGFiP	2025	2026	2026
Droits de mutation - 73123	389 080 €	390 912 €	533 760 €	353 159 €	353 159 €	353 159 €	250 000 €	335 000 €	335 000 €	335 000 €	365 000 €	365 000 €
Autres reversements (prélèvement douzième) - 739118	- 41 550 €	- 41 550 €	- 41 550 €	- 41 550 €	- 41 550 €	- 41 550 €	- 41 550 €	- 41 550 €	- 41 550 €	- 41 550 €	- 41 550 €	- 41 550 €
SYNTHESE TAXES DIVERSES	347 530 €	349 362 €	492 210 €	311 609 €	311 609 €	311 609 €	208 450 €	293 450 €	293 450 €	293 450 €	323 450 €	323 450 €

TOTAL GENERAL	25 750 060 €	27 181 789 €	25 915 611 €	27 300 470 €	25 679 889 €	25 966 771 €	27 476 065 €	27 722 945 €	28 228 536 €	27 772 450 €	28 096 335 €	28 191 399 €
----------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

La politique tarifaire

La Ville est compétente pour instaurer et fixer le montant des tarifs des services municipaux (article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales). Les activités ayant fait l'objet de l'étude l'an passé constituent des services publics administratifs facultatifs, qui peuvent être financés à la fois par les redevances des usagers et par le budget général de la collectivité.

Le système tarifaire actuellement en vigueur a vocation désormais à se stabiliser en fonction des critères établis relatifs aux ressources du foyer et aux tranches tarifaires. Ainsi, le taux d'effort, correspondant à la part des ressources mobilisées par un foyer pour accéder à un service public, reste le principe pour une politique tarifaire plus juste, lisible et solidaire.

Les dépenses réelles de fonctionnement

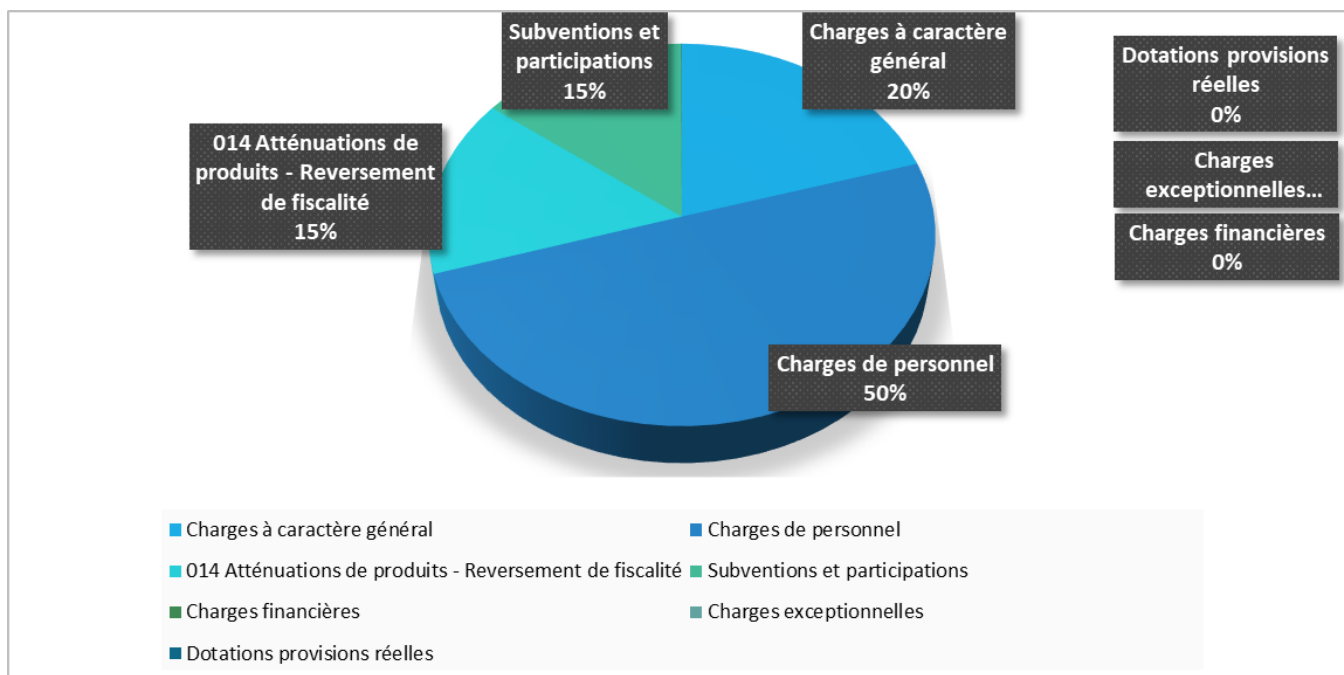
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prennent en compte les observations de la Chambre régionale des comptes. En effet, même si ce n'est pas obligatoire, les collectivités ont la possibilité de provisionner les travaux de gros entretien, c'est-à-dire les travaux d'entretien qui contribuent à allonger la durée de vie des équipements. La commune a donc inscrit une provision de 5 k€.

D'autre part, et dans une optique de gestion prudente, la chambre a invité la commune à provisionner le stock de jours de CET monétisables. Une provision de 5 k€ a également été prévue.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Total budget 2025	BP 2026	Evolution BP 2026/Total budget 2025
Charges à caractère général	7 984 717 €	7 067 572 €	6 748 481 €	7 309 249 €	7 726 828 €	6 182 184 €	7 740 988 €	7 886 848 €	7 342 990 €	-6,90%
Charges de personnel	15 499 144 €	15 437 699 €	15 825 646 €	16 106 790 €	16 053 744 €	16 833 693 €	17 312 800 €	17 587 195 €	17 968 012 €	2,17%
014 Atténuations de produits - Reversement de fiscalité	5 042 521 €	5 090 128 €	5 080 730 €	5 104 450 €	5 076 515 €	5 103 501 €	5 103 501 €	5 455 091 €	5 455 091 €	0%
Subventions et participations	4 531 005 €	4 023 294 €	3 776 049 €	4 635 344 €	5 573 153 €	4 558 442 €	5 303 131 €	5 346 243 €	5 249 760 €	-1,80%
Charges financières	70 969 €	136 245 €	99 412 €	311 582 €	10 847 €	3 494 €	6 581 €	6 581 €	4 531 €	-31,15%
Charges exceptionnelles	668 192 €	110 739 €	60 694 €	28 875 €	27 083 €	7 860 €	5 120 €	51 450 €	5 000 €	-90,28%
Dotations provisions réelles	63 000 €	- €	106 069 €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €	#DIV/0!
TOTAL Dépenses réelles	33 859 548 €	31 865 676 €	31 697 081 €	33 496 290 €	34 468 170 €	32 689 174 €	35 472 121 €	36 333 408 €	36 035 384 €	-0,82%
Dépenses exceptionnelles d'ordre	12 124 866 €	42 685 €	447 451 €	380 302 €	1 308 545 €	56 143 €	14 064 €	14 064 €	14 064 €	0%
Dotations aux amortissements et provisions	2 176 009 €	2 112 596 €	2 217 150 €	2 217 544 €	2 316 673 €	2 364 928 €	2 463 345 €	2 463 345 €	2 400 000 €	-2,57%
TOTAL Dépenses de fonctionnement	48 160 423 €	34 020 958 €	34 361 682 €	36 094 136 €	38 093 388 €	35 110 245 €	37 949 530 €	38 810 817 €	38 449 448 €	-0,93%

Structure réelle des dépenses de fonctionnement



Répartition des dépenses réelles

	Structure des recettes réelles de fonctionnement - BP 2025	Structure des recettes réelles de fonctionnement - BP 2026
Charges à caractère général	7 740 988 €	7 342 990 €
Charges de personnel	17 312 800 €	17 968 012 €
014 Atténuations de produits - Reversement de fiscalité	5 103 501 €	5 455 091 €
Subventions et participations	5 303 131 €	5 249 760 €
Charges financières	6 581 €	4 531 €
Charges exceptionnelles	5 120 €	5 000 €
Dotations provisions réelles	- €	10 000 €

Les charges du personnel

Premier poste de dépenses, les charges de personnel s'inscrivent dans la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs engagés en 2021 (GPEEC), ce qui induit des choix portés par la hiérarchie sur l'articulation des fonctionnements.

Pour l'année 2025, 8 comités de pilotage GPEEC ont été organisés pour permettre à l'autorité territoriale de prendre les orientations concernant les mouvements (départs à la retraite, mutation, mobilité interne), et la collectivité a organisé 70 jurys de recrutements en conséquence contre 83 en 2024.

Les objectifs opérationnels de la GPEEC restent de développer une GPEEC tenant compte de la mobilité interne, des reclassements subis et choisis, du maintien dans l'emploi, des évolutions de compétences et des métiers et des départs en retraite. Pour cela, la cellule mobilité permettant aux agents étant en situation de reconversion professionnelle est en cours de réactivation. Un groupe de travail fait actuellement un travail d'analyse des situations connues au niveau de la DRH afin de trouver des solutions en interne aux services de la ville.

Les démarches concertées sur l'évolution des organisations vont dans ce sens : territorialiser, ajuster, anticiper et maîtriser dans un contexte financier subi et impactant.

Les perspectives de charges de personnels (012) pour 2026 sont évaluées à 17,9 M€ contre une prévision de réalisation en 2025 de 17,58 M€.

Dans les projections budgétaires qui seront proposées sont notamment incluses les données suivantes :

- **Glissement vieillesse et technicité comprenant les avancements d'échelon, les avancements de grade, et la promotion interne (GVT) : 101 000 €**
- **L'intégration de la monétisation des CET : 50 000 €**
- **Le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux fonctionnaires territoriaux est porté de 34,65% à 37,65% en 2026 : soit : 99 414 €. Pour rappel il passera à 40,65% en 2027 et 43,65% en 2028**
- **2 tours de scrutin pour les élections municipales : 14 000 €**

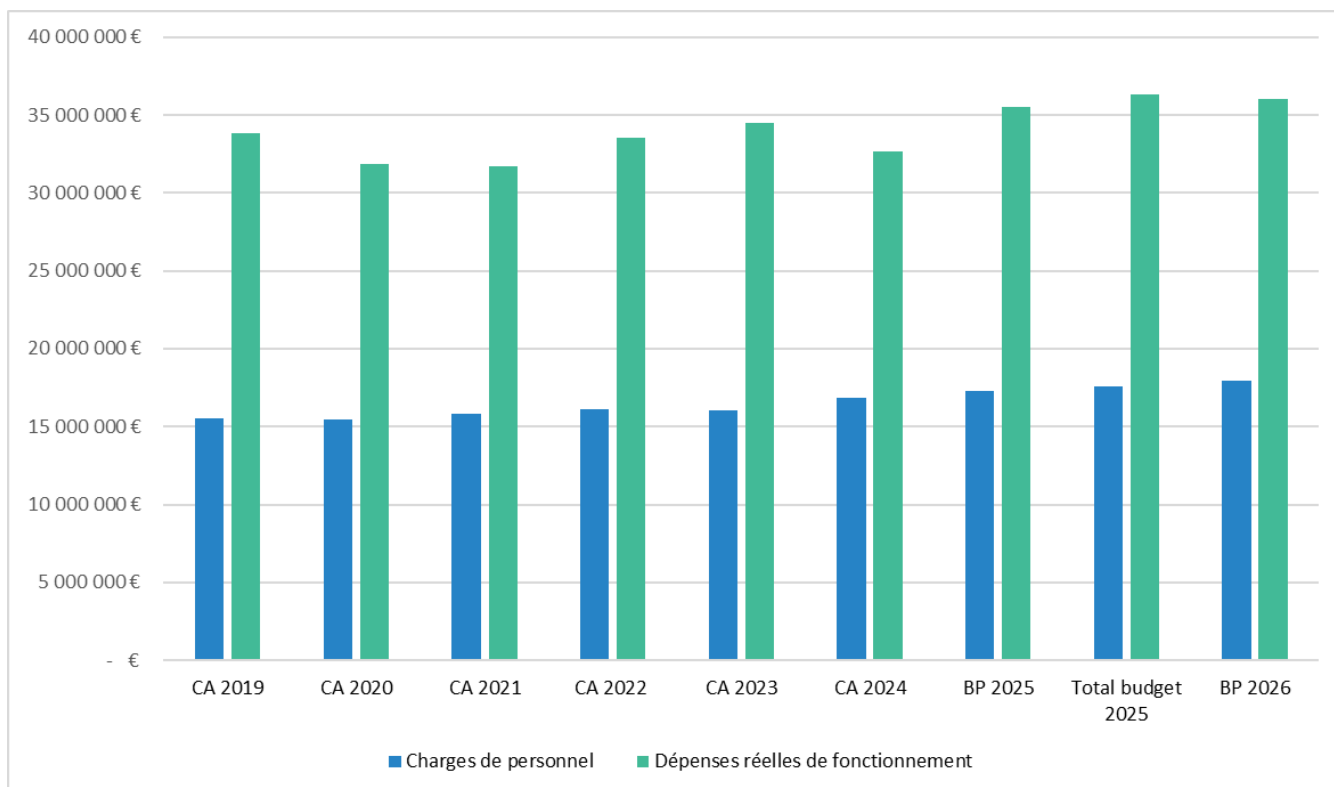
Pour le chapitre 011 dans sa globalité, les charges de fonctionnement ont été revues avec une baisse de 5 %, le montant global est estimé à 242 K€.

Le chapitre 65 inclut l'ensemble des éléments d'indemnisation et de formation des élus pour 549 K€ et intègre la prévision de revalorisation de 4 % des indemnités des élus locaux.

Les recettes prévisionnelles 2026 sont en hausse en lien avec la refacturation des salaires sur les budgets annexes gîtes et camping (+ 80 K€). Une recette supplémentaire de 14 K€ augmente la prise en charge de la DREAL pour le projet OGS.

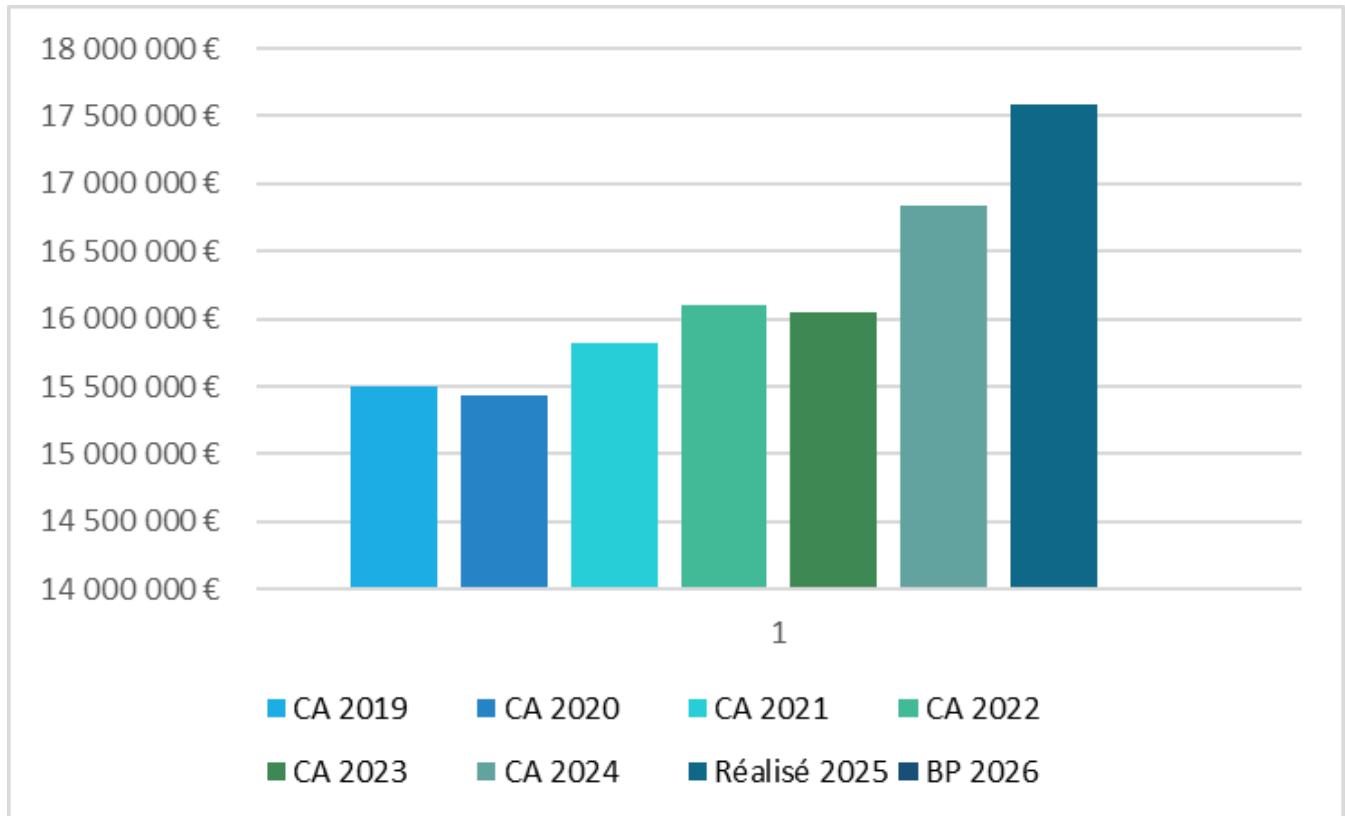
Part des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Total budget 2025	BP 2026
Charges de personnel	15 499 144 €	15 437 699 €	15 825 646 €	16 106 790 €	16 053 744 €	16 833 693 €	17 312 800 €	17 587 195 €	17 968 012 €
Dépenses réelles de fonctionnement	33 859 548 €	31 865 676 €	31 697 081 €	33 496 290 €	34 468 170 €	32 689 174 €	35 472 121 €	36 333 408 €	36 035 384 €
Ratio	45,77%	48,45%	49,93%	48,09%	46,58%	51,50%	48,81%	48,41%	49,86%



L'évolution de la masse salariale – Chapitre 012

CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Réalisé 2025	BP 2026
15 499 144 €	15 437 699 €	15 825 646 €	16 106 790 €	16 053 744 €	16 833 693 €	17 587 194 €	17 968 012 €



Éléments de rémunération pour 2025

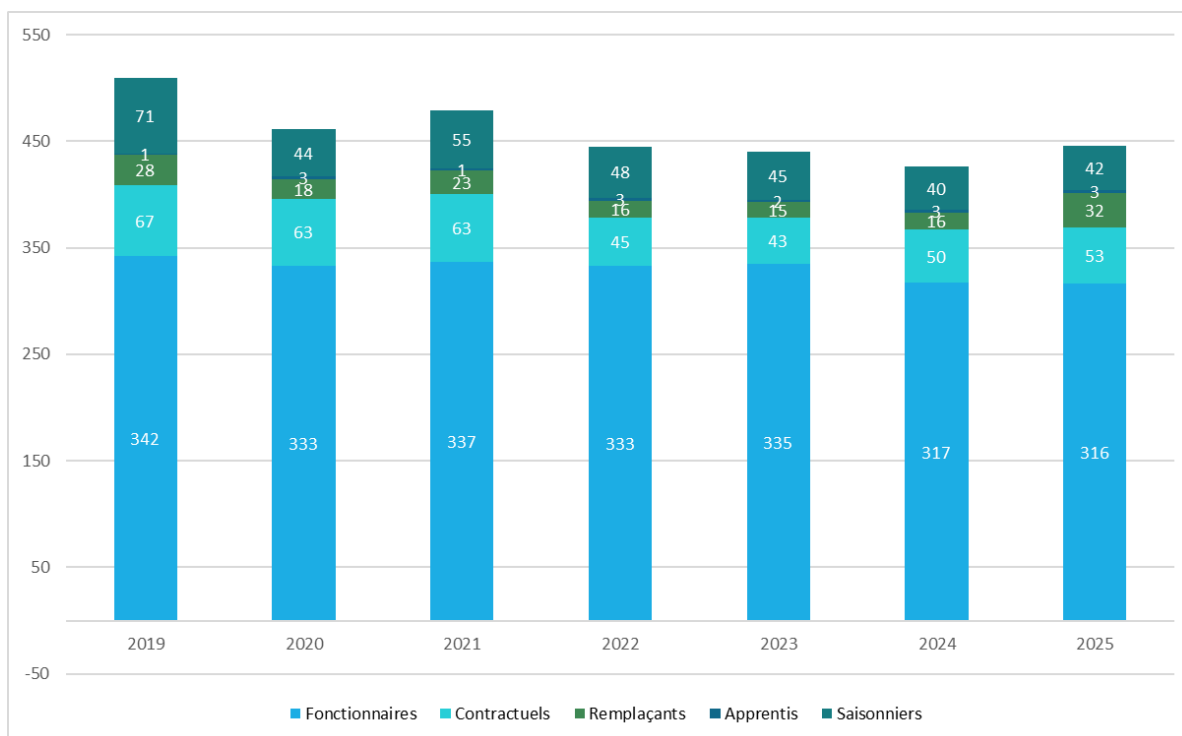
Conformément aux recommandations de régularité N°1 du rapport d'observations définitive de la chambre régionale des comptes présenté en conseil municipal le 26 novembre 2025 : présenter un rapport d'orientations budgétaires se conformant aux dispositions légales (articles L. 2312-1 et D. 2312-3 du code général des collectivités territoriales), sont détaillés la part de régime indemnitaire et de NBI dans les éléments de rémunération.

Éléments de rémunération	Montants annuels 2025
Dépenses de personnel totales	17 587 194 €
dont	
IFSE	2 145 654,89 €
NBI	60 466,07 €
Heures supplémentaires	20 135 €
Avantages en nature	
Repas des agents en restauration collective et établissements scolaires	39 639,60 €
Logements des saisonniers SNSM	5 314,00 €

Concernant la recommandation de régularité N°2 : régulariser les modalités d'octroi des logements de fonction (article L. 721-1 du code général des collectivités territoriales et articles R. 2124-65 et R. 2124-71 du code général de la propriété des personnes publiques, les arrêtés individuels pour les deux agents gardiens de camping seront établis pour prise en compte à partir de janvier 2026.

Structure des effectifs par statut

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2019/2025
Fonctionnaires	342	333	337	333	335	317	316	-7,60%
Contractuels	67	63	63	45	43	50	53	-20,90%
Remplaçants	28	18	23	16	15	16	32	14,29%
Apprentis	1	3	1	3	2	3	3	200%
Saisonniers	71	44	55	48	45	40	42	-40,85%
TOTAL	509	461	479	445	440	426	446	-12,37%



Entre 2019 et 2025, les effectifs connaissent une évolution globalement orientée à la baisse, passant de **509 agents en 2019 à 446 en 2025**, soit une diminution de **12,4%** sur la période. La tendance générale est marquée par une réduction progressive jusqu'en 2024, suivie d'un léger redressement en 2025.

La catégorie des **fonctionnaires** enregistre une baisse modérée mais continue, avec une diminution de 26 agents sur six ans. Cette évolution s'explique des départs non systématiquement remplacés, traduisant une gestion plus stricte du remplacement dans le cadre d'une optimisation des ressources.

Les **contractuels** présentent une évolution contrastée : après une baisse significative observée entre 2021 et 2023, les effectifs repartent à la hausse à partir de 2024. Cette reprise reflète un ajustement

organisationnel visant à renforcer la flexibilité tout en compensant la diminution des effectifs permanents.

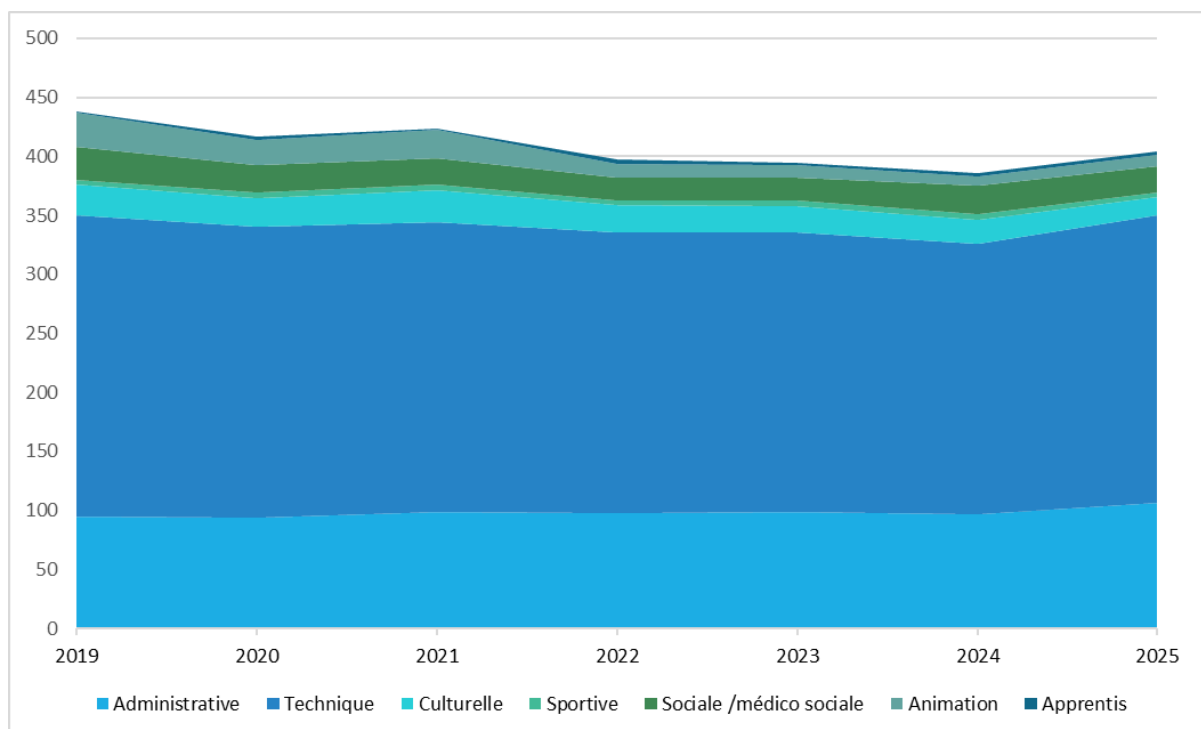
Les **remplaçants**, en recul marqué jusqu'en 2023, connaissent une progression notable en 2025. Cette dynamique suggère un recours accru à des solutions de renfort ponctuel, pour répondre à des besoins opérationnels et pallier les absences.

Le nombre d'**apprentis** reste à un niveau constant qui traduit une politique d'intégration régulière de jeunes en formation.

Enfin, les **saisonniers** diminuent fortement sur la période (-41%), illustrant une réduction du recours à des renforts temporaires, liée à une évolution de l'activité et à une réorganisation interne permettant une meilleure anticipation des besoins.

Structure des effectifs par filières hors saisonniers

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2019/2025
Administrative	95	94	99	98	99	97	106	10,37%
Technique	255	246	245	238	237	229	244	-4.31%
Culturelle	26	25	27	23	22	20	16	-38.4%
Sportive	4	4	5	4	5	5	3	-25%
Sociale /médico sociale	28	24	22	19	19	24	23	-17.85%
Animation	29	21	25	12	11	8	9	-68.96%
Apprentis	1	3	1	3	2	3	3	200,00%
TOTAL	438	417	424	397	395	386	404	-9,82%



En 2025, la répartition des effectifs montre une forte prédominance de la filière **technique**, qui représente plus de **60%** des agents, confirmant son rôle central dans le fonctionnement opérationnel des services.

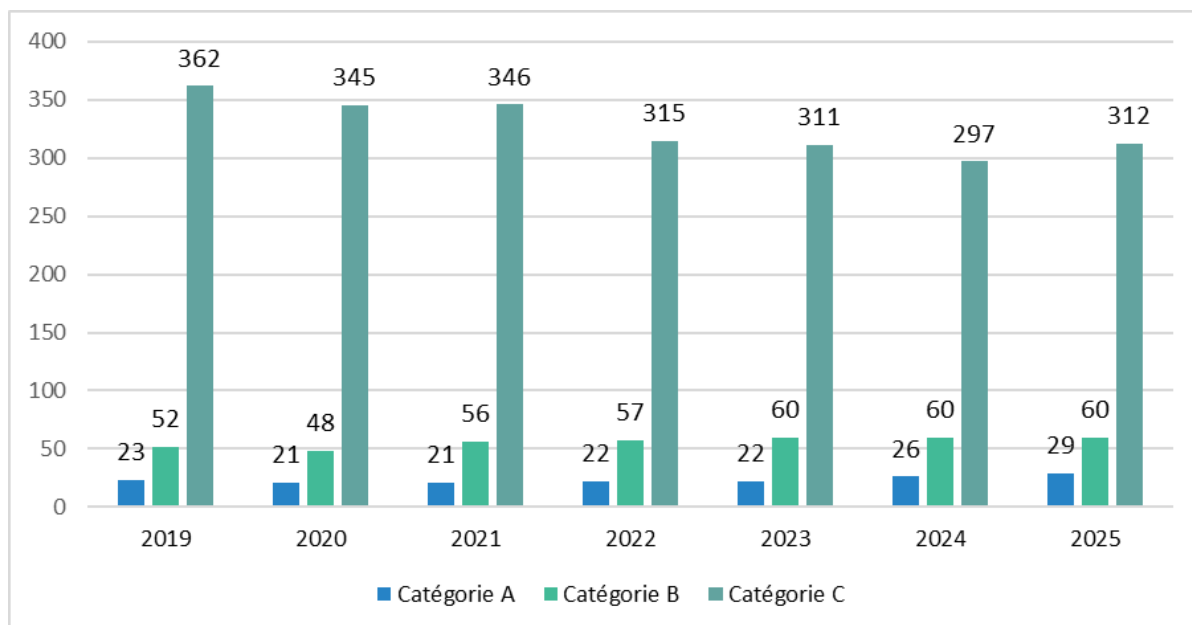
La filière **administrative** constitue le second bloc majeur avec **26,5%** des effectifs. Les autres filières (culturelle, sociale/médico-sociale, animation et sportive) totalisent chacune entre **0,7% et 5,4%**, ce qui traduit une structure organisationnelle principalement orientée vers les missions techniques et administratives. Les **apprentis** représentent **0,7%** des effectifs, illustrant une présence modérée mais régulière de personnel en formation.

Les nouveaux postes créés en 2025 au regard des projets en cours :

- Chargé de projet en aménagement durable des territoires à TC (contrat de projet)
- 2 auxiliaires de puériculture à la crèche à TC
- 2 agents chargés de la propreté des locaux au centre social (30/35^e et TC)
- Community manager et rédacteur web à TC
- Econome de flux – Bâtiments scolaires à TC
- Technicien réseau DSI à TC (recrutement en cours)
- Technicien coordinateur support et gestion de parc à TC

Structure des effectifs par catégorie

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	% par catégorie
Catégorie A	23	21	21	22	22	26	29	0,0718
Catégorie B	52	48	56	57	60	60	60	0,1485
Catégorie C	362	345	346	315	311	297	312	0,7723
Apprentis	1	3	1	3	2	3	3	0,0074
TOTAL	438	417	424	397	395	386	404	100%



Les agents relevant de la catégorie C, toutes filières confondues, représentent 76,94% des effectifs, 15,54% pour les catégories B et 6,74% pour les catégories A. Le taux d'encadrement à la ville de la Hague est ainsi moins élevé que la moyenne nationale (12,53%²).

La représentativité des agents de catégorie C peut s'expliquer en partie par le choix politique de maintenir un haut niveau de services publics assurés en régie par des agents municipaux et de garantir une proximité géographique de ces services sur l'ensemble du territoire (exemple : restauration scolaire, entretiens des espaces publics, mairies déléguées, etc).

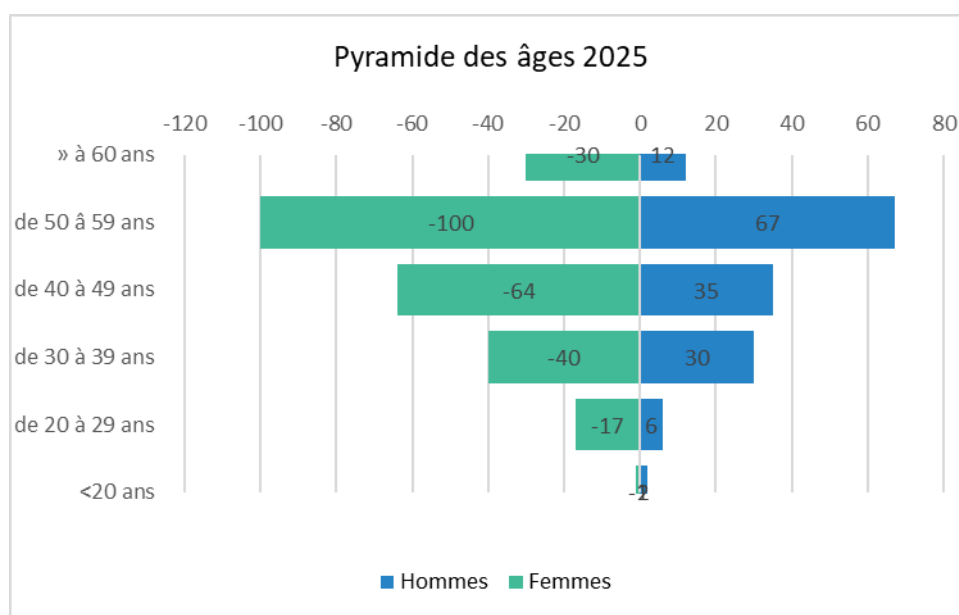
L'analyse sur sept années montre une évolution contrastée mais structurante : sur la période 2019-

2025, la structure des effectifs connaît une évolution notable. Les catégories A et B enregistrent une progression continue (+6 agents en catégorie A depuis 2023 et +8 agents en catégorie B depuis 2019), traduisant une montée en compétence et un renforcement des postes d'encadrement et de technicité. À l'inverse, la catégorie C diminue sensiblement jusqu'en 2024 (-65 agents), avant de connaître un rebond en 2025 (+15 agents), signalant un réajustement ponctuel des besoins de terrain. L'apprentissage reste stable, autour de 2 à 3 apprentis par an. Ces tendances montrent une transformation structurelle de l'organisation, avec une évolution vers un modèle davantage qualifié et piloté, impliquant des enjeux de masse salariale, de formation et de gestion prévisionnelle des emplois.

² Source : site <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/> - Rapport DGCL 2020 – Ministère de la fonction publique territoriale

Répartition des effectifs par âge

	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
» à 60 ans	63	23	59	18	56	14	38	10	29	4	27	8	30	12
de 50 à 59 ans	104	75	101	72	97	69	96	74	96	73	90	73	100	67
de 40 à 49 ans	74	40	69	40	71	42	66	42	71	42	64	33	64	35
de 30 à 39 ans	28	19	22	18	32	20	31	22	33	26	40	30	40	30
de 20 à 29 ans	8	4	9	9	14	9	11	5	11	8	11	8	17	6
< 20 ans	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	2	1	2
Sous-total	277	161	260	157	270	154	243	154	241	154	232	154	252	152
TOTAL	438		417		424		397		395		386		404	



Les tendances observables concernant la pyramide des âges sont les suivantes :

- Format de la pyramide en « toupie »
- Concentration dans les groupes intermédiaires : Les plus gros effectifs se trouvent dans les 2e et 3e groupes (100 et 64 femmes ; 67 et 35 hommes)
- Déclin progressif : Les effectifs diminuent régulièrement après le pic, ce qui est typique d'une pyramide des âges classique.
- Effectif féminin supérieur : Les femmes sont plus nombreuses dans chaque groupe d'âge sauf le dernier (1 femme - 2 hommes)

Si la majorité des effectifs se situe dans les tranches d'âge centrales, cela signifie que beaucoup de d'agents atteindront l'âge de départ à la retraite dans une même période.

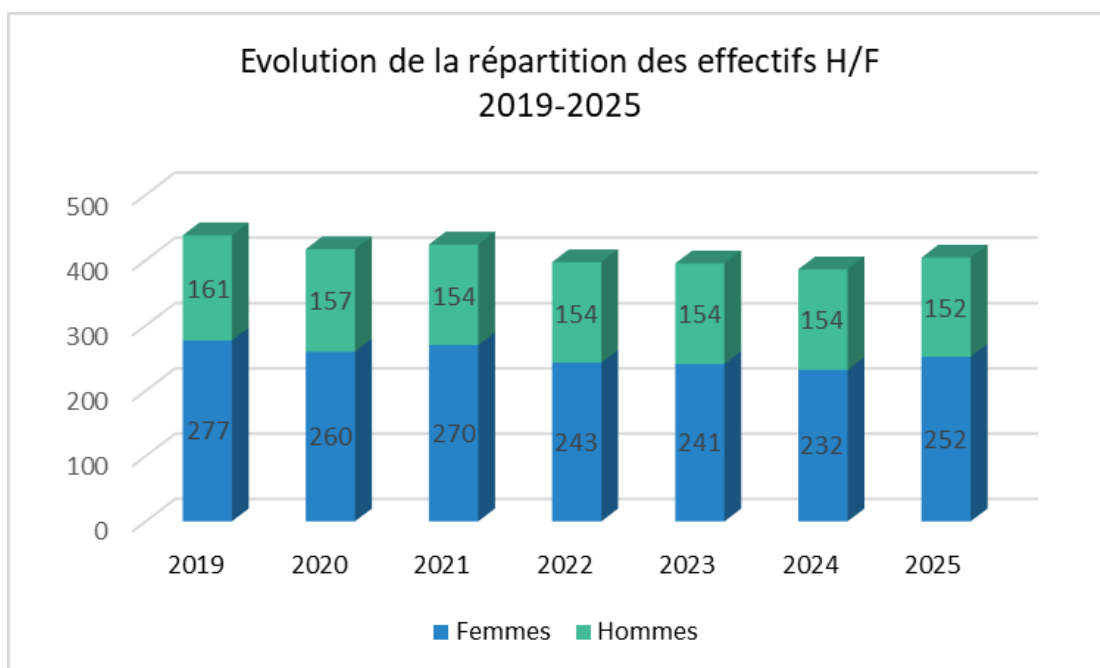
Conséquences possibles :

- Départs massifs dans 5 à 10 ans
- Perte de compétences clés
- Besoin de planifier la transmission des savoirs
- Risque de rupture de continuité dans certains métiers

La base de la pyramide est étroite : peu de jeunes, peu de nouveaux entrants.

Cela indique des difficultés à recruter de jeunes talents et un risque de vieillissement progressif du collectif

Avec une pyramide en toupie, la collectivité doit anticiper les métiers qui seront en tension dans 5 ans et les compétences qui pourraient risquer de disparaître.

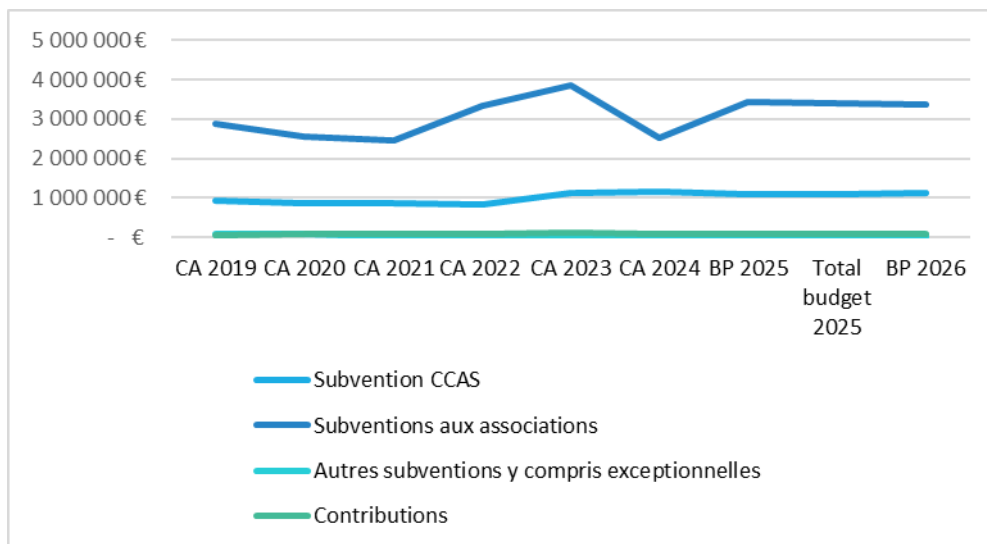


Les autres charges de gestion courante

Participation et soutien associatif

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Total budget 2025	BP 2026
Subvention CCAS	944 530 €	855 420 €	849 277 €	823 174 €	1 128 100 €	1 165 705 €	1 086 634 €	1 086 634 €	1 118 111 €
Subventions aux associations	2 893 756 €	2 548 885 €	2 458 419 €	3 333 749 €	3 842 083 €	2 531 777 €	3 419 924 €	3 403 298 €	3 357 422 €
Autres subventions y compris exceptionnelles	92 207 €	96 102 €	31 988 €	19 496 €	26 751 €	23 170 €	24 700 €	29 700 €	19 800 €
Contributions	43 766 €	95 328 €	82 995 €	88 426 €	102 023 €	75 848 €	80 000 €	84 407 €	83 000 €
TOTAL	3 974 259 €	3 595 735 €	3 422 680 €	4 264 845 €	5 098 957 €	3 796 501 €	4 611 258 €	4 604 039 €	4 578 333 €

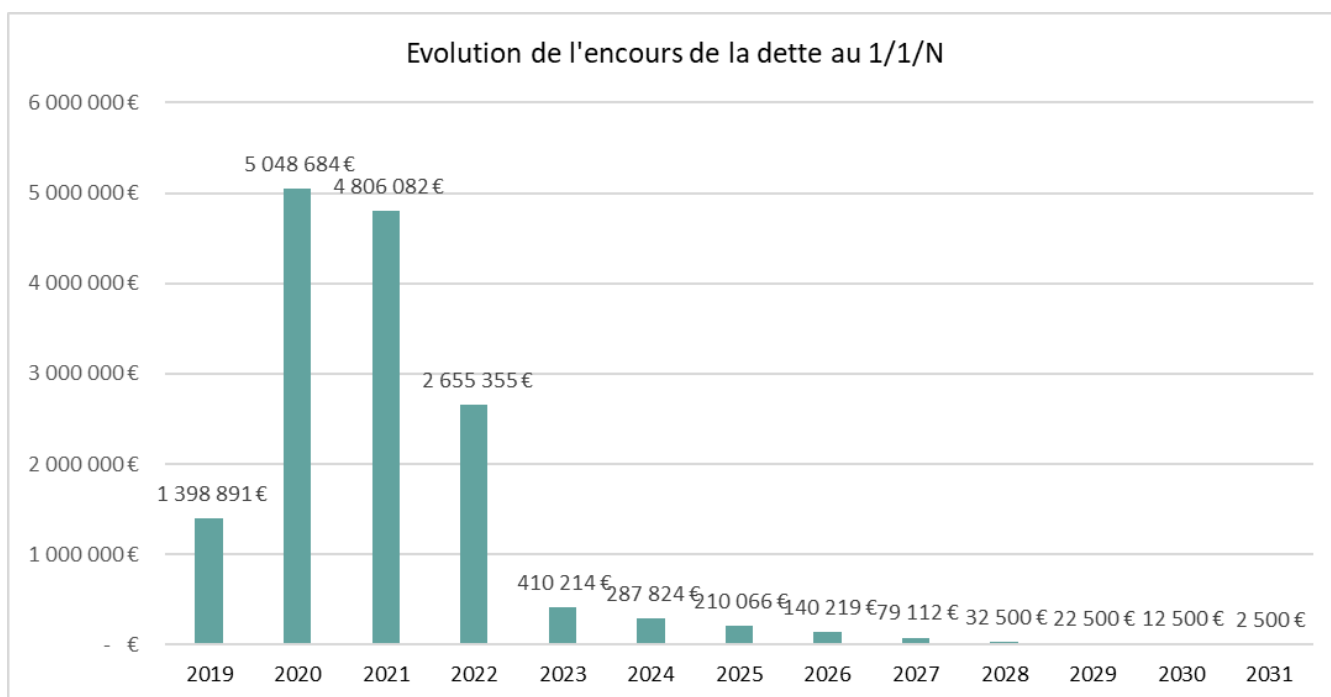
Evolution des subventions et des contributions



La gestion de la dette

Evolution de la dette

EVOLUTION DE LA DETTE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Capital restant dû au 1er janvier	1 398 891 €	5 048 684 €	4 806 082 €	2 655 355 €	410 214 €	287 824 €	210 066 €	140 219 €	79 112 €	32 500 €	22 500 €	12 500 €	2 500 €
Renégociation des emprunts	4 136 148 €	- €	323 466 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Remboursement du Capital	486 355 €	242 602 €	2 474 194 €	2 245 140 €	122 390 €	77 758 €	69 848 €	61 107 €	46 611 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	2 500 €
Remboursement des Intérêts	58 520 €	122 023 €	79 434 €	43 234 €	12 526 €	8 943 €	6 581 €	4 531 €	2 682 €	963 €	628 €	293 €	21 €
Intérêts courus non échus	12 449 €	14 222 €	- 3 170 €	- 6 870 €	- 1 680 €	- 5 449 €							
Indemnité remboursement anticipé	- €	- €	23 149 €	275 218 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Annuité	557 323 €	378 847 €	2 573 606 €	2 556 723 €	133 236 €	81 253 €	76 429 €	65 639 €	49 294 €	10 963 €	10 628 €	10 293 €	2 521 €



Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation de son épargne brute. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31/12/N/épargne brute N.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025	BP 2026
Epargne brute	2 141 206 €	3 453 484 €	3 232 184 €	1 977 957 €	3 801 987 €	7 178 151 €	2 095 103 €	2 237 684 €
Encours de la dette au 31/12	5 048 684 €	4 806 082 €	2 655 355 €	410 214 €	287 824 €	210 066 €	140 219 €	79 112 €
Ratio en années	2,36	1,39	0,82	0,21	0,08	0,03	0,07	0,04

Structure de la dette

Numéro de contrat	Année d'encaissement	Objet	Montant emprunt	Organisme prêteur	taux fixe / taux variable
0003804856480002B	2016	GREVILLE	68 545,63 €	CREDIT MUTUEL MAINE ANJOU ET BN	F
00153887440	2010	EMPRUNT 2010 OMONVILLE-ROGUE	140 000,00 €	CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	F
MIN517220	2007	EMPRUNT 2007 BEAUMONT-HAGUE	600 000,00 €	CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	F
10000330596	2016	VASTVILLE C1802	115 000,00 €	CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	F
A141105L	2010	EMPRUNT SAINT-GERMAIN-DES-VAUX	200 000,00 €	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	F

S'agissant d'emprunts à taux fixe, simple, la collectivité n'entre pas dans le champ de la gestion des emprunts complexes dits toxiques. Ainsi, elle n'est pas amenée à constituer de provisionnement.

Les épargnes

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Total budget 2025	BP 2026
Epargne de gestion	1 808 622 €	3 589 729 €	3 331 596 €	2 289 539 €	3 777 561 €	7 181 646 €	1 302 184 €	2 242 215 €
Epargne brute	2 141 206 €	3 453 484 €	3 232 184 €	1 977 957 €	3 801 987 €	7 178 151 €	1 295 603 €	2 237 684 €
Epargne nette	1 654 851 €	3 210 882 €	757 990 €	- 267 183 €	3 679 597 €	7 100 393 €	1 225 755 €	2 176 577 €

Evolution



Investissement

Les recettes d'investissement

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Subventions d'investissement	870 231 €	745 756 €	340 327 €	594 244 €	371 568 €	1 236 331 €	131 296 €	21 600 €
FCTVA	790 779 €	1 188 464 €	1 728 270 €	850 358 €	700 298 €	1 297 652 €	1 000 000 €	1 040 000 €
Taxe d'aménagement	46 001 €	58 803 €	84 793 €	109 478 €	163 291 €	50 477 €	40 000 €	50 000 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 575 156 €	- €	8 500 000 €	- €	- €	1 970 006 €	505 777 €	- €
Dépôts et cautionnements	15 628 €	10 982 €	9 312 €	12 588 €	4 263 €	3 986 €	14 000 €	- €
Autres immobilisations financières	383 438 €	383 438 €	383 438 €	383 437 €	1 342 148 €	72 554 €	45 000 €	45 000 €
Produits de cessions								
Cessions	- €	- €	- €	- €	- €	- €	94 752 €	- €
Opérations pour compte de tiers	- €	- €	- €	- €	195 165 €	390 330 €	195 165 €	195 165 €
TOTAL	4 681 233 €	2 387 442 €	11 046 139 €	1 950 105 €	2 776 733 €	5 021 336 €	2 025 990 €	1 351 765 €

Les dépenses d'investissement

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Emprunts et dettes assimilées	492 110 €	254 908 €	2 482 042 €	2 258 887 €	770 959 €	81 460 €	83 848 €	76 107 €
Immobilisations incorporelles	161 131 €	56 854 €	108 295 €	197 593 €	211 350 €	263 139 €	362 740 €	399 444 €
Subventions d'équipement	330 888 €	113 074 €	404 976 €	467 508 €	308 532 €	426 023 €	905 662 €	592 841 €
Immobilisations corporelles	1 519 028 €	1 081 947 €	1 226 071 €	1 443 077 €	1 699 484 €	1 966 130 €	3 541 393 €	2 407 613 €
Travaux en cours	7 408 298 €	5 122 549 €	4 900 240 €	3 404 841 €	3 630 407 €	6 341 554 €	30 851 009 €	13 326 894 €
Opération pour compte de tiers	- €	- €	- €	- €	19 623 €	- €	780 660 €	195 165 €
TOTAL	9 911 454 €	6 629 836 €	9 121 624 €	7 779 505 €	6 640 355 €	9 078 306 €	36 525 312 €	16 998 064 €

En 2026, le budget primitif ne peut pas bénéficier de la reprise des excédents de l'exercice précédent pour équilibrer sa section d'investissement. Ainsi, la commune doit recourir à l'inscription d'un emprunt, valorisé à 13 418 615 €.

Les cessions

Liste des biens	Prix de vente	Valeur nette comptable	Plus ou moins value
Boucherie et ses annexes à Vasteville	215 000,00 €	291 907,59 €	- 76 907,59 €
Longère - Hameau Samson Jobourg	70 000,00 €	13 669,07 €	56 330,93 €
Matériel/véhicules	8 262,00 €	- €	8 262,00 €
TOTAL	293 262 €	305 577 €	- 12 315 €

Les cessions, selon la réglementation comptable, sont inscrites budgétairement en recette d'investissement (s'agissant d'un bien issu du patrimoine de la commune), sur la base d'un acte juridique attestant de l'engagement des parties dans la vente. Lorsque la vente est arrêtée, la commune émet un titre de recette en fonctionnement, correspondant au prix de vente. Il s'en suit un jeu d'écritures en fonctionnement pour équilibrer cette section et transférer ainsi la plus ou moins-value en investissement.

La cession des biens reste ainsi un levier en termes de gestion optimisée en permettant de ce fait d'alléger le fonctionnement (assurances, entretien, gestion globale). Notons d'autres effets néfastes comme les lieux de stockages générateurs de conflits et de risques au feu liés aux ERP.

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI)

Des critères de priorisation ont en outre été dégagés pour intégrer cette liste :

- Les axes de mandat ;
- Sécurité et normatif ;
- Développement durable ;
- Attractivité du territoire (PVD) ;
- Projets phares du mandat.

Synthèse des travaux 2025

	Montant de l'AP	SOLDE Disponible de l'AP	Reports 2024/2025	BP 2025	DM 2025	TOTAL Crédits 2025	Réalisé 2025	Disponible/crédits	Subventions accordées	Reste à charge	BP 2026
Patrimoine	29 206 218,00 €	10 850,73 €	8 071 953,45 €	9 555 366,00 €	2 130 880,00 €	19 758 199,45 €	11 005 979,48 €	8 752 219,97 €	4 953 511,95 €	24 252 706,05 €	8 740 393,00 €
Aménagement du Territoire	5 034 078,00 €	84 591,12 €	291 822,87 €	765 023,00 €	1 708 638,00 €	2 765 483,87 €	631 244,90 €	2 134 238,97 €	309 368,62 €	4 724 709,38 €	2 434 237,00 €
Autres - Opérations spécifiques	710 720,00 €	- 0,72 €	98 322,80 €	30 864,00 €	18 720,00 €	147 906,80 €	116 711,27 €	31 195,53 €	- €	710 720,00 €	31 195,00 €
TOTAL	34 951 016,00 €	95 441,13 €	8 462 099,12 €	10 351 253,00 €	3 858 238,00 €	22 671 590,12 €	11 753 935,65 €	10 917 654,47 €	5 262 880,57 €	29 688 135,43 €	11 205 825,00 €

Programme d'investissement – Autres

Libellé programme	Commune	N° Programme	Date de l'AP	Montant de l'AP	TOTAL Mandaté à fin 2024	TOTAL CREDITS 2025	Réalisé 2025	BP 2026
Travaux littoraux - reprise partielle cale de la devise	Vauville	1217	12/04/2022	40 000,00 €	9 136,72 €	30 864,00 €	- €	30 864,00 €
Monuments cinéraires	La Hague	1226	29/06/2022	252 000,00 €	223 718,56 €	28 281,44 €	27 949,91 €	331,00 €
TOTAL				710 720,00 €	562 813,92 €	147 906,80 €	116 711,27 €	31 195,00 €

A cette PPI, il a été souhaité y adjoindre les demandes « dites des services » qui sont des investissements nécessaires pour fonctionner. On distingue les achats récurrents et ponctuels. Ces choix ont été intégrés à la préparation budgétaire et ont été arbitrés au niveau du politique. Un regard s'est porté sur la pertinence de l'achat et sur son amortissement sur plusieurs années. Ces achats grèvent la section d'investissement au même titre que le programmatique. Ils peuvent enfin être financés par des subventions, CEE, fonds de concours ou servir aux travaux en régie. Comme toutes dépenses d'investissement, elles sont aussi éligibles au FCTVA.

Investissements récurrents

	Rappel BP 2025 - RECURRENTS	Rappel BP 2025 - PONCTUELS	BP 2026 - RECURRENTS	BP 2026 - PONCTUELS	TOTAL
Direction générale	2 000 €	48 478 €	- €	- €	- €
Communication	2 000,00 €	38 478,00 €	- €	- €	- €
Direction générale	- €	1 500,00 €	- €	- €	- €
Expertises	- €	8 500,00 €	- €	- €	- €
OGS	- €	- €	- €	- €	- €
Pôle support	265 013 €	- €	283 652 €	- €	283 652 €
RH	- €	- €	- €	- €	- €
Finances	265 013,00 €	- €	283 652,00 €	- €	283 652,00 €
Juridique et Commande publique	- €	- €	- €	- €	- €
Pôle administration générale	608 600 €	1 314 160 €	536 000 €	403 663 €	939 663 €
Administration générale	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Citoyenneté	54 000,00 €	39 551,00 €	51 000,00 €	35 063,00 €	86 063,00 €
Domianialités et urbanisme	5 600,00 €	937 001,00 €	93 000,00 €	3 600,00 €	96 600,00 €
DSI	466 000,00 €	175 000,00 €	310 000,00 €	300 000,00 €	610 000,00 €
E Administration	- €	157 000,00 €	- €	- €	- €
Logements	12 000,00 €	- €	12 000,00 €	- €	12 000,00 €
Restauration collective	70 000,00 €	5 608,00 €	70 000,00 €	65 000,00 €	135 000,00 €
Pôle éducatif et social	258 082 €	210 554 €	355 513 €	23 481 €	378 994 €
Vie associative	20 000,00 €	- €	19 000,00 €	10 000,00 €	29 000,00 €
Crèche	- €	5 554,00 €	- €	1 731,00 €	1 731,00 €
Culture	20 500,00 €	183 000,00 €	117 900,00 €	- €	117 900,00 €
Education	31 582,00 €	- €	44 063,00 €	2 500,00 €	46 563,00 €
Le tourp	6 000,00 €	10 000,00 €	12 300,00 €	- €	12 300,00 €
Relais petite enfance	- €	- €	- €	- €	- €
Solidarités	- €	12 000,00 €	4 000,00 €	9 250,00 €	13 250,00 €
Sport	180 000,00 €	- €	158 250,00 €	- €	158 250,00 €
Pôle technique	3 408 815 €	335 500 €	3 946 150 €	243 780 €	4 189 930 €
Approvisionnement technique	156 700,00 €	- €	147 457,00 €	- €	147 457,00 €
Consommations énergétiques	- €	- €	- €	- €	- €
Développement durable	17 700,00 €	48 000,00 €	62 449,00 €	8 500,00 €	70 949,00 €
Espaces verts	32 000,00 €	- €	30 000,00 €	8 500,00 €	38 500,00 €
Maintenance territoires bâtiments	503 800,00 €	44 000,00 €	442 365,00 €	20 000,00 €	462 365,00 €
Parc matériels et véhicules	369 115,00 €	243 500,00 €	404 876,00 €	206 780,00 €	611 656,00 €
Patrimoine	1 008 000,00 €	- €	2 737 165,00 €	- €	2 737 165,00 €
Voirie éclairage public	1 321 500,00 €	- €	121 838,00 €	- €	121 838,00 €
TOTAL	4 542 510,00 €	1 908 692,00 €	5 121 315,00 €	670 924,00 €	5 792 239,00 €



Annexe



Lettre de cadrage budgétaire 2026

Commune, CCAS et budgets annexes.

Comme les années précédentes, la démarche de préparation budgétaire 2026 s'inscrit dans une volonté de promouvoir un service public local de qualité et responsable au regard des besoins attendus. Cette ambition repose sur la prise en considération de notre environnement territorial en perpétuel mouvement. L'adaptation pour l'action concrète au service des habitants reste ainsi une constante, il en va de la détermination de priorités et d'arbitrages réalistes mis en adéquation de nos différentes capacités de mise en œuvre.

La présente note de cadrage budgétaire doit pouvoir guider le sens de nos engagements. Néanmoins, la période budgétaire en cours et celle à venir sont particulières. En effet, cette année 2025 reste marquée par le processus concret des nombreux projets communaux, ce qui se traduit par un taux d'exécution en investissement plus conséquent.

Mais surtout, cet exercice est caractérisé par le contrôle de la cour régionale des comptes qui vient balayer les attendus d'une collectivité de plein exercice. A n'en pas douter, on va devoir tenir compte des recommandations qui ne manqueront pas d'être soulevées et corrigées pour la fin d'année 2026 au plus tard.

L'année qui se présente à nous est en outre singulière, par la contexture des élections municipales dès le mois de mars 2026, ce qui va nous obliger à préparer un budget sans analyse fine de l'exécution budgétaire 2025.

Ces éléments vont infléchir nos modalités préparatoires.

Les orientations de l'exercice 2025 ne prévoyaient pas d'impact sur la fiscalité en termes d'évolution des taux, à ce stade cette consigne est maintenue. En termes d'équilibre, il nous faudra cependant prendre en considération la fin du versement du SDEM et les certaines ponctions supplémentaires de la part de l'État. Le budget 2026 se veut donc dans un premier temps de transition, et en recherche de capacité d'autofinancement suffisante, charge aux nouveaux élus de se l'approprier dès le printemps au regard des clôtures et affectations des résultats.

Il va nous falloir redoubler de vigilance et de créativité tout en assumant nos responsabilités vers l'intérêt général, les habitants et les agents.

Les actions poursuivies et développées depuis 2020 arriveront certaines dans leur phase de mise en œuvre.

Engagé depuis cinq ans, **le dialogue budgétaire reste une force de propositions** pour permettre à chaque délégation d'envisager des leviers d'économie et de rationalisation, mais aussi des pistes pour agir au regard des priorités politiques fixées par l'équipe municipale pour accompagner cette fin de mandat.

A mi-année, l'occasion donnée est d'évaluer l'aboutissement de projets, d'analyser les actions mises en œuvre au regard des six axes du projet de mandat :

- ✓ Grandir et s'épanouir
- ✓ Vivre ensemble solidaires
- ✓ Accéder à ses droits et à la citoyenneté
- ✓ S'approprier et préserver son territoire
- ✓ Evoluer dans un cadre de vie de qualité

- ✓ Bénéficiaire d'une gestion communale performante

Bien entendu, en sus de la période du renouvellement de mandats, s'ajoutent des enjeux conjoncturels dont on peut appréhender ou pas les contours : l'inflation, le coût de l'énergie avec un contexte géopolitique incertain, l'équilibre budgétaire de la France, l'évolution potentielle des institutions...

L'objectif est d'assurer une continuité de service public tout en étant respectueux du choix des urnes issu du mois de mars 2026, avec la proposition d'un budget cohérent et sincère. Celui-ci pourra être révisé par décision modificative a posteriori.

Le débat d'orientations budgétaires, obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, sera ainsi présenté au conseil municipal dans le courant du mois de janvier 2026. Il en sera de même pour le CCAS. Il prend dans ce contexte tout son sens : **démocratique et politique.**

Le vote budgétaire 2026 sera alors présenté aux instances délibérantes pour le début février 2026 : l'essentiel sera de traduire avec sincérité les engagements municipaux tout en préservant l'objectif de développer une capacité d'autofinancement, afin de garantir l'avenir de nos investissements.

Les impératifs budgétaires et la transparence financière passent aussi par la prise en compte des amortissements à reprendre en section de fonctionnement.

La lettre de cadrage 2026 repose ainsi sur les piliers suivants :

- ✓ Une analyse de l'exécution du budget 2025 en cours d'année et des projections 2026 au regard du contexte local et national.
- ✓ La prise en compte des dépenses réelles de fonctionnement impératives pour mesurer les efforts à mettre en œuvre pour ainsi dégager une capacité d'autofinancement en prenant en compte les **efforts contributifs sollicités par l'État et la participation du SDEM en moins.**
- ✓ La mesure attendue dans la gestion et la projection des recettes : recherche de subventions, suivi dynamique, affectation rigoureuse, adaptation et évaluation nécessaires...
- ✓ L'instauration d'enveloppes d'investissements cohérente avec nos besoins et nos capacités.
- ✓ Les recherches de mutualisation doivent conduire les principes de nos actions.
- ✓ L'instauration d'un « budget vert » ou il est demandé aux services de flécher très concrètement ses actions vers le plan communal de développement durable/vers l'environnement en général : touchant à la fois le fonctionnement et l'investissement. L'objectif est d'optimiser le budget vert 2025.

Pour ce faire, la collectivité s'appuie sur ses forces vives, ses nouvelles organisations issues des projets de services, des feuilles de route en adéquation avec le cadrage budgétaire seront mises en œuvre. L'indispensable coordination des plans de charge fera l'objet de points de situation réguliers : faire ensemble et faire équipe.

Le nouveau logiciel des finances « EKSAE » sera tout juste en production. Ainsi, la vision analytique des budgets de fonctionnements pour permettre d'engager à terme une démarche de contrôle de gestion permettant ainsi aux directions et services d'identifier des leviers d'économies, tout en précisant à chaque fois les impacts en termes d'actions, ne sera mise en œuvre qu'à partir du budget 2027.

A terme, les outils de suivi, tableaux de bord et le suivi de l'exécution budgétaire devront être la boussole des directions et des services.

Comme l'an passé, il convient par ailleurs de rappeler que nous devons encore nous adapter aux nouvelles modalités du Trésor Public avec la mise en place du réseau de proximité, et de parfaire la nomenclature M57 qui est venue remplacer la M14 : améliorer en continu les fonctionnements des gestionnaires et des régisseurs par l'accompagnement des directions support et la formation.

Il est essentiel à ce stade de rappeler la responsabilité des gestionnaires publics et sa réforme de janvier 2023 pour tout engagement de dépenses non justifiées ou non suivies.

Bien entendu, la préparation budgétaire se veut encore cette année concertée, partagée même si elle sera différente sur la forme et surtout en cohérence avec le contexte financier précité.

La cohérence budgétaire impose cette transparence et cette sincérité dans nos analyses et nos prévisions. L'équipe municipale entend pouvoir **débattre sans tabou** de chacune des politiques publiques, pour garantir une pérennisation de l'action dans cet avenir financier pas toujours lisible, ce qui revient aussi à dire que la pédagogie aura également toute son importance.

Les éléments de contexte locaux

Le service public s'adapte et la priorisation des actions devient la clef de la réussite de demain, dans un contexte de mi année 2025 où l'inflation était de l'ordre de 0,9% en mars 2025, après 1,7% en 2024. Cependant, le rebond de 15% du prix du pétrole avec le récent conflit au moyen Orient risque de grever ce constat de relative stabilité. La prudence est de mise devant tant d'incertitudes. On table sur 1,3% pour 2025.

Pour y parvenir, la maîtrise de nos finances reste essentielle alors que la commune nouvelle subira aujourd'hui et demain les impacts liés à sa strate et à son potentiel fiscal. Certes, la dotation globale de fonctionnement dit de « garantie » versée par l'État s'élèvera autour de 325 000€ contre 1 119 000 € en 2019. Mais quels pourraient être les efforts demandés demain aux collectivités en raison du déficit budgétaire de l'État et l'effort de baisses des dépenses publiques fixé par l'Etat pour un montant de 40 Mds d'€ d'économies ? A n'en pas douter, notre collectivité ne sera pas épargnée par un nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (Dilico).

Les perspectives liées au SPANC seront aussi à prendre en considération, l'évolution de la convention de mutualisation avec le Cotentin aura pour effet d'amoinrir nos recettes (cf. conseil municipal du 1^{er} juillet 2025), puisque la Hague prendrait à sa charge désormais les dépenses de petit entretien jusqu'en décembre 2026. De même, la collectivité va devoir pré financer en investissement les SPANC hors d'usage et participer à un fonds de concours spécifique : ces écritures seront intégrées sur le budget 2026.

Politiquement, la municipalité actuelle entend toujours porter une volonté continue de ne pas augmenter les taux existants de fiscalité pour les administrés, pour autant, il va falloir dégager des marges de manœuvre conséquentes.

Le budget 2026 doit désormais s'inscrire dans des perspectives de développement économique à plus ou moins long terme, dont il faudra anticiper des investissements judicieux dès maintenant pour y répondre. Il serait annoncé un accueil supplémentaire de plusieurs milliers de travailleurs....

Ainsi, nul ne peut présager du contexte réel financier pour les prochaines années.

L'année 2025 a été marquée par des efforts d'économies et la concrétisation de projets, cf. revue de projets du Conseil du 1^{er} juillet 2025, 2026 doit être l'année de l'aboutissement et de mise en marche pour un nouveau cycle à la main de l'équipe municipale issue des échéances de mars 2026. Cependant, le budget 2026 devra s'équilibrer sans les résultats des exercices antérieurs.

Pour cela, il nous faudra :

- ✓ Continuer à arbitrer et prioriser la Programmation Pluriannuelle des Investissements au regard des actions engagées
- ✓ Poursuivre le déploiement de la stratégie foncière avec un plan d'actions cohérent de réhabilitation et rénovation tout en développant une gestion responsable du patrimoine immobilier
- ✓ Continuer et affirmer dans les faits une Gestion Prévisionnelle des Effectifs des Emplois et des Compétences qui permette une adaptation de l'organisation des services; d'envisager une baisse des charges de personnels à tout le moins, les stabiliser tout en garantissant par ailleurs une qualité de vie au travail
- ✓ Avoir une approche fine, et anticipée de la projection financière sur le deuxième semestre 2025, afin de réaliser les économies indispensables tout en appréhendant les recettes dès maintenant. Ceci doit aboutir à des propositions concrètes avant cette fin d'année servant 2026 et le nécessaire équilibre budgétaire

L'objectif est de disposer de services avec des effectifs mesurés et régulés, qui s'articulent autour des besoins du territoire, tout en garantissant la qualité de vie au travail avec un service public de proximité.

Perceptible l'an passé, l'effet ciseau (recettes/dépenses réelles de fonctionnement) est toujours d'actualité. Même si nous avons baissé nos dépenses de fonctionnement sur la période 2019-2024, les recettes ont hélas été rognées plus rapidement par l'État

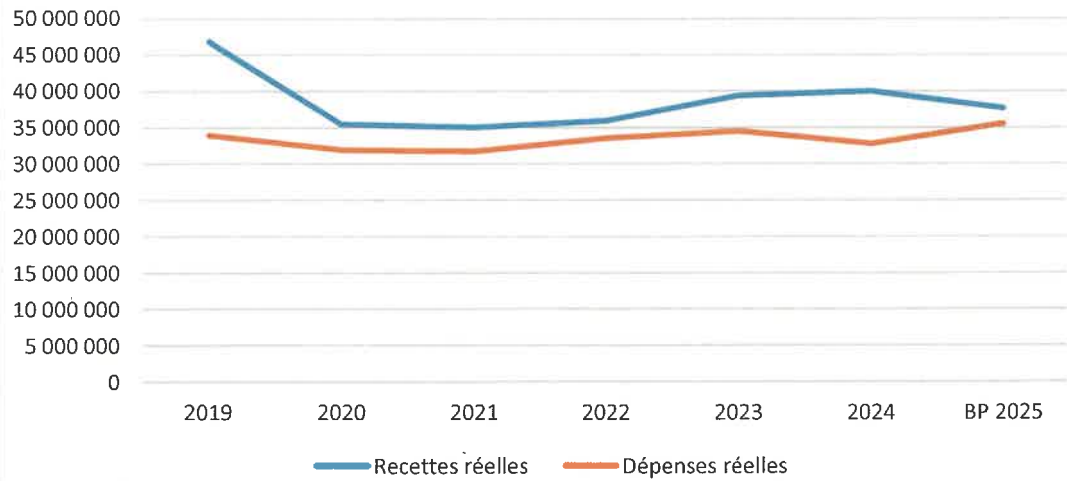
Il nous faut ainsi définir des actions d'économies d'ores et déjà, comme préalablement indiqué. L'objectif est de pouvoir disposer d'une banque de leviers d'économies, qu'il va falloir proposer et concerter dès la rentrée, délégation par délégation puis de façon croisée au sein d'une réunion de cohérence. Un comité de dialogue budgétaire ne sera pas proposé en janvier 2026 au regard de la contrainte calendaire.

Toutefois, un BME spécial pourra être consacré sur le principe de ces leviers, les tendances globales dans un premier temps, avec confrontation de propositions élus-services, puis un autre avant Noël pour l'articulation et la synthèse budgétaire (fruit du travail d'octobre et novembre 2025).

EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Recettes	46 789 400	35 395 395	34 988 981	35 863 542	39 356 927	39 920 835	37 567 224
Evolution / n-1		-24,35%	-1,15%	2,50%	9,74%	1,43%	-5,90%
Dépenses	33 859 548	31 865 676	31 697 081	33 496 290	34 468 170	32 689 174	35 472 121
Evolution / n-1		-5,89%	-0,53%	5,68%	2,90%	-5,16%	8,51%

Evolution des dépenses et des recettes réelles



Evolution des dépenses, des recettes et des résultats



Les orientations budgétaires

En section de fonctionnement, l'ambition commune est de présenter :

Un budget 2026 à construire sur la base de 2025 (BP et DM) sans la contribution du SDEM et la baisse des dotations de l'Etat prévisible.

Les chapitres arbitrables sont principalement le 011, 012 et 65.

C'est un budget à minima qui devra trouver son équilibre **sans les excédents budgétaires 2025** qui ne seront pas connus mais estimés par les services (cf. : supra).

C'est un budget qui sera par nature prudentiel au regard des éléments à notre disposition à la mi-juillet 2025. A cet effet, les tableaux joints viennent éclairer ces postulats, les projections 2025 proposées devront être l'objet des cogitations financières pour 2026.

Concernant les dépenses : **poser le principe de lettre plafond pour chaque pôle identifié dans le tableau ci-joint pour tendre à - 5% du BP 2025 projeté.**

Les dépenses de personnel : 012

Premier poste de dépenses, la masse salariale représente en prévision 2025, un montant d'environ 17,4 M d'€. Cette donnée impose de déterminer des choix dans la GPEEC, mais aussi se laisser la liberté de réinterroger des choix déjà orientés.

Le principe de non remplacement systématique doit donc être aujourd'hui imposé à tous, d'où les 3 scénarii à challenger en tant que de besoin en instance pour déterminer le juste équilibre. Il en va des choix à opérer dans la gestion de la médecine préventive, les budgets alternants/apprentissage, la cotisation du COS, les revalorisations diverses, qu'il faut optimiser sans délai.

Il sera temps d'appréhender aussi la provision du CET, les impacts statutaires et de GVT pour 2026.

L'approche électorale est à prendre aussi en considération.

Les charges de gestion courante : 011

Compte tenu des enjeux déjà développés, les économies budgétaires à réaliser seront un objectif collectif et commun. Une attention toute particulière est à porter sur les dépenses énergétiques et de fluides. La question de l'optimisation et de la cession d'équipements, de bâtiments est posée de nouveau.

La gestion des budgets des mairies déléguées est à rééquilibrer dans la mesure où quelques CD se trouvent en difficulté dès la mi-année, d'autres ayant des marges.

Il est de nouveau proposé une sanctuarisation de la dépense du pôle technique si et seulement si ces dépenses viennent alimenter les travaux en régie. Ce qui se traduit par des justifications en amont, prévisionnelles et organisées : un tableau référentiel validé politiquement devra être joint au DOB, et validé en BME de fin décembre.

La mutualisation des actions est donc de mise : utilisation de nos moyens, usages de nos bâtiments... et remise ou redéploiement d'actions.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de place à l'action nouvelle/ou redéployée mais une attention particulière sera portée sur le financement qui devra être assuré sans crédits supplémentaires, toute chose étant égale par ailleurs.

Ainsi, la banque de leviers d'économies actée par un BME de rentrée doit servir de référentiel à ce stade.

Les subventions : 65

Les indemnités des élus vont rester sur la base de 69. Les montants d'indemnités de la municipalité seraient revalorisés dans le cadre du statut de l' élu.

Les subventions aux associations représentent environ 70% des dépenses du chapitre 65, et sont principalement articulées autour de processus : le D3A et le partenariat. Le travail engagé avec les associations sur la valorisation des charges doit se poursuivre.

Au regard des éléments précités, les associations devront participer à la mutualisation de nos efforts, l'acte est cependant politique.

Concernant les recettes :

La poursuite des évolutions et de nos fonctionnements sont indispensables pour dégager des moyens à affecter au développement du service public. L'évaluation des recettes se veut fine et ajustée au regard de l'inflation.

Comme chaque année, la collectivité partira sur une répercussion tarifaire globale à hauteur d'une augmentation moyenne de 1,3%, proportionnelle à l'inflation subie. La délibération cadre tiendra compte de cette hausse globale.

Les financements seront recherchés pour être mis en avant dans les actions nouvelles ou redéployées, pour plus de traçabilité et transparence. L'Etat confirme les cibles d'éco conditionnalité pour accompagner la transition écologique, elles devront être privilégiées.

Les recettes des travaux en régie restent primordiales : un cap maintenu à 400 000 € est réaffirmé pour valoriser nos compétences tout en équilibrant le budget.

Les recettes prises en compte en subvention seront uniquement celles notifiées par un accord, formalisé et précis, il y a trop d'écart entre le supposé et la réalité ces dernières années.

Ainsi, devront-ils être consacrés en priorité, à répondre à la baisse du coût de fonctionnement communal, aux économies vertueuses, à la sécurité et à la proximité des habitants, le tout en préparant l'avenir. Il faut mesurer les impacts globaux des investissements. Ceux-ci devront dans un premier temps être limités car il va falloir équilibrer le budget sans les excédents antérieurs, ce qui suppose la reprise pour les services en investissements des soldes ponctuels. Les TMC et autres seront repris qu'à la fin du premier semestre 2026 avec les nouveaux élus, l'équilibre budgétaire des excédents antérieurs, l'affectation des résultats

Évidemment, le budget vert sera à traduire en phase avec l'obligation pour notre collectivité et sera le trait d'union avec les prémisses 2025 dûment appréciées.

Une démarche et un calendrier budgétaire :

En résumé, le cycle budgétaire se veut concerté et participatif mais différent de d'habitude. De véritables choix politiques sont attendus, le budget en est l'expression : - **5% en réel partout**.

Chaque direction et service pourra apporter hypothèses et orientations soumises à l'arbitrage du maire adjoint en charge de la délégation pour l'automne.

Le directeur de pôle reste le garant de la bonne mise en œuvre du processus.

L'exercice final de synthèse se fera au sein d'un BME pour la fin 2025.

Conclusion :

- 1/ Un Budget 2026 resserré et amputé des résultats de clôture
- 2/ Nécessité d'équilibrer en fonctionnement et en investissement avec ces postulats
- 3/ Vote d'une DM conséquente en juin – juillet 2026
- 4/ Prise en compte de recommandations de la chambre régionale des comptes le cas échéant

Les étapes :

- **Jun 2025** : annonces orientations générales en coordination des services des attendus calendaires et ajustements du budget 2025 à projeter
- **15 juillet 2025** : cadrage budgétaire et processus lancé
- **Juillet-août 2025** : travaux toutes dimensions et proposition de leviers d'actions
- **Automne 2025** :
 - Présentation en commission, analyse par direction sous l'égide du Dirpole, synthèse en BME
 - Calage et ajustement des travaux entre services et élus, premières saisies aux finances
- **Novembre 2025** : BME d'étape
- **Pour le 1^{er} décembre 2025** : saisie des propositions par la direction des finances pour documents budgétaire de situation
- **Décembre 2025** : BME de décision après passage en commissions
- **Janvier 2026** : saisie et derniers ajustements
- **20 janvier 2026** : DOB
- **3 février 2026** : vote du budget 2026
- **Juin-juillet 2026** : vote DM avec résultats antérieurs 2025

Je vous remercie.

A la Hague, le 28/07/2025

Le Maire

Manuela MAHIER



